

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 NOVEMBRE 2023

Présent-e-s

Bureau :	UM	Esther	Ve	Présidente
	CLERC	Tobias	DC-VL	1 ^{er} vice-président
	GROGNOUZ	Fabien	PLR	2 ^e vice-président
	SANCHEZ	Francisco	PS	2 ^e secrétaire
	BILLET	Isabelle	MCG	membre

Conseillers/ères :	AMATO	Maurice	Ve	
	BETTANCOURT	Jenny	Ve (suppléante)	
	BERARDI	Gaetano	UDC (suppléant)	
	BOCCARD	Pierre	PLR	
	BOCCARD	Yolande	DC-VL	
	BROCARD	Eric	PS	
	BUCHER	Denis	Ve	
	DELUERMOZ	Cosima	DC-VL	
	DIMOPOULOS	Elisa	PS	
	FABRE	Michel	PS	
	FERATI	Bektesh	UDC	
	FONTANINI	Marco	PS	
	HALIMI	Hysri	PS	
	HEINIGER	Claire	Ve	
	HILLEMANN	Hartmut	PS	
	HUSANOVIC	Sanida	MCG	
	ISWALA	Placide	PS	
	LOUREIRO	Daniel	PS	
	MURCIANO	Claudine	Ve	
	OSMANI	Faruk	MCG (suppléant)	
	SCHWEIZER	Adriana	UDC	
	SEEGER	Pascal	DC-VL	
	SERRANO	Philippe	PLR	
	TSCHUDI-SPIROPULO	Alejandra	Ve	
	TRIPPEL	Martin	UDC	
	WILLI	Pierre-Henri	PLR	

Excusés :	BOCCARD	Damien	Ve	
	NOBS	Cyril	UDC	1 ^{er} secrétaire
	RHEINER	Fabrice	MCG	
	SCANDURRA	Alessandro	DC-VL	

Absents :	GAETANINO	Marco	HP	
	LORENTZ	Sébastien	HP	

Assistent à la séance

LEUENBERGER	Nathalie	PS	Maire
CORNUZ	Eric	Ve	Conseiller administratif
TREMBLET	Laurent	PDC	Conseiller administratif

MCG	Mouvement des citoyens genevois	PS	Parti socialiste
DC-VL	Parti démocrate-chrétien et Verts libéraux		
UDC	Union démocratique du centre		
PLR	Parti libéral-radical	Ve	Les Verts de Meyrin-Cointrin

* * *

ORDRE DU JOUR

14. Délibération n° 2023-25a relative à l'ouverture du crédit de **CHF 1'718'600.-** destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. **Rapport de la commission des finances** (C. Murciano, Ve).
15. Délibération n° 2023-26a relative aux indemnités allouées en 2024 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. **Rapport de la commission des finances** (C. Murciano, Ve).
16. Délibération n° 2023-27a relative à l'ouverture d'un crédit de **CHF 2'659'741.-** **CHF 2'614'441.-** pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier. **Rapport de la commission des finances** (C. Murciano, Ve).
17. Délibération n° 2023-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. **Rapport de la commission des finances** (C. Murciano, Ve).
18. Motion n° 2023-04 présentée par M. Martin Trippel, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, M. Denis Bucher au nom des Verts, M. Tobias Clerc au nom du PDC-VL, M. Hysri Halimi au nom des Socialistes, M. Fabien Grognuz au nom du PLR, et Mme Isabelle Billet au nom du MCG, demandant une amélioration de la desserte en transports collectifs dans la commune de Meyrin et avec la France.
19. Annonces de projets.
20. Propositions individuelles.
21. Questions.

* * *

Mme Um ouvre la séance à 18h38 et prononce en préambule le discours suivant : "Les élus doivent agir avec intégrité, objectivité et impartialité. Ils s'appliquent à servir les meilleurs intérêts de la communauté en mettant leurs compétences et leurs connaissances professionnels au service de l'intérêt public.

Être élu, c'est aussi adhérer aux valeurs des quatre principes exprimés ci-dessous :

- 1) Principe de valeurs humaines : rester fidèle à ses engagements, travailler dans un esprit positif, de critiques constructives, respecter le devoir de réserve, ne formuler aucune attaque personnelle, être solidaire et respectueux de la personne et ne pas contribuer ou cautionner une discrimination quelle qu'elle soit.
- 2) Principe d'écoute : être à l'écoute de tous les concitoyen.ne.s dans leur diversité, écouter ses adversaires politiques, chercher à les comprendre et ceci même si leurs projets ou leurs idées sont opposées aux siennes, ne pas douter de la sincérité des autres élus quant à leur volonté de servir l'intérêt public.
- 3) Principe d'intégrité : ne pas utiliser de renseignements confidentiels pour son intérêt personnel ou celui de proches, car cela constitue une pratique malhonnête et répréhensible. Adopter une attitude de retenue à l'égard des faits ou des informations susceptibles de nuire aux intérêts de la Commune ou d'un organisme municipal. S'abstenir de solliciter ou d'accepter de recevoir un avantage pour soi ou pour un proche en échange d'une prise de position, d'une intervention ou d'un service. Développer un esprit constructif en s'abstenant de dénigrer et de porter de faux jugements dans le but de discréditer sans fondement un.e collègue politique ou un.e membre de l'organisation municipale.
- 4) Principe de responsabilité : remplir la charge et les astreintes de la fonction d'élu, assumer ses actes avec intégrité, être solidaire des décisions prises à la majorité par le vote du Conseil municipal.

Mesdames et Messieurs, je n'ai pas trouvé de meilleure manière de vous accueillir ce soir pour la suite du Conseil municipal que ce code de bonne conduite et d'éthique des élus de la Commune que nous lisons en début de mandat présidentiel et que, par la suite, nous renvoyons un simple rappel. "

Pour **Mme Um**, ces mots ne sont pas que des mots, mais un engagement et le cadre qui rend les rencontres du Municipal désirables, car sécurisées. Il s'agit également d'un contrat de confiance, particulièrement important pour la séance du jour, puisqu'il s'agit de voter le budget pour l'année 2024. Elle remercie chaque personne de l'assemblée d'entrer dans ce contrat de confiance.

En préambule, elle souhaite rappeler la manière de procéder pour la séance, à savoir de traiter les points concernant le budget 2024. Elle souhaite insister sur deux points relevés par la commission de liaison concernant la présentation des amendements, ensuite Mme Murciano pourra donner lecture de son rapport de la commission des finances et viendra le traitement des amendements selon le protocole, puis arrivera le temps des prises de position et enfin le vote des différentes délibérations.

Elle rappelle que le premier tour laissera la place au parti des Verts et au PLR et au deuxième tour, PS, UDC, MCG, Verts, PDC-VL et hors-parti.

Au nom des Verts, **M. Amato** tient à s'excuser pour la gabegie du soir précédent concernant le remplacement par un suppléant d'un membre du Conseil municipal.

Il déclare que les Verts avaient une compréhension différente du règlement et il souhaite convoquer une commission de liaison afin de se pencher sur ce dernier et l'harmoniser. Peut-être sera-t-il nécessaire de réécrire certaines parties du règlement, mais en effet, lorsque deux termes différents parlent de la même chose, cela peut porter à interprétation et à confusion. Il estime qu'il vaudrait mieux se baser sur le règlement du Grand Conseil où se pratique une plus grande liberté et des règles qui sont définies par le Bureau en début de chaque législature. Ceci permettrait de ne pas devoir changer le règlement à chaque fois, mais de préciser que c'est le Bureau qui édicte les directives, lesquelles ne nécessitent pas l'approbation du Conseil d'Etat à chaque modification.

Mme Um précise qu'une commission de liaison sera convoquée au premier semestre 2024 et ce point sera mis à l'ordre du jour.

14. Délibération n° 2023-25a relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'718'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises. Rapport de la commission des finances (C. Murciano, Ve).
15. Délibération n° 2023-26a relative aux indemnités allouées en 2024 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux. Rapport de la commission des finances (C. Murciano, Ve).
16. Délibération n° 2023-27a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'659'741.- CHF 2'614'441.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier. Rapport de la commission des finances (C. Murciano, Ve).
17. Délibération n° 2023-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter. Rapport de la commission des finances (C. Murciano, Ve).

M. Sanchez rappelle le traitement des amendements, notamment la lettre C et D du processus budgétaire. La lettre C stipule que les groupes qui ont déposé un ou des amendements en commission des finances, dédiée aux amendements, sont tirés au sort lors de ladite commission afin de déterminer leur ordre de passage en séance plénière. Il y a également un tirage au sort des autres partis politiques afin de déterminer le second tour des dépôts d'amendement.

Quant à la lettre D, elle précise que le Bureau traite d'abord les amendements déposés en commission des finances amendements, au premier tour, groupe par groupe selon le tirage au sort. Pour chaque groupe, le Bureau traite d'abord les amendements qui augmentent les recettes ou qui diminuent les charges, puis les amendements qui diminuent les recettes ou augmentent les charges afin de s'assurer que le budget ne devienne déficitaire ou que le déficit déjà présent soit augmenté.

Si un amendement déposé par un autre groupe lors de la commission finances amendements, ou directement lors de la séance plénière, touche la même rubrique comptable et le même sujet, alors le Bureau doit traiter tous les amendements concernés en même temps, du plus éloigné au plus proche du montant proposé par le Conseil administratif.

La lettre E, rapporte qu'une fois que le Bureau a traité tous les amendements déposés en commission finances amendements, il procède au traitement des éventuels autres amendements (donc le second tour) déposés directement au début de la séance du Conseil municipal et pas encore traités lors du premier tour. Pour ce faire, il prend les amendements dans l'ordre tiré au sort pour le deuxième tour et procède de la même manière que pour le premier tour.

Mme Murciano donne lecture de son rapport :

"Cette étude a nécessité 7 commissions finances élargie et 5 finances simple

Ce rapport énumère les points importants pour le projet de budget 2024 et les questions des commissaires. J'ai essayé de réaliser l'exercice au plus proche des débats, mais je demande votre indulgence, car il subsistera peut-être des points qui auraient pu m'échapper.

Je tiens à remercier l'ensemble des acteurs qui ont permis aux séances de se dérouler de manière constructive et bienveillante à savoir notre extraordinaire Président de la commission des finances M. Amato, nos Conseillers administratifs Mme Leuenberger, M. Cornuz et M. Tremblet qui a été présent à toutes les séances, Mme Favre de Oliveira, responsable du service des finances et secrétaire générale suppléante ainsi que Mme Hentsch notre procès-verbaliste.

Séances du 03.10.2023 Finances élargie

Projet de budget 2024 le Conseil administratif présente ses objectifs prioritaires.

M. Tremblet rappelle que, malgré l'annonce déficitaire des budgets 2021, 2022 et 2023, ces trois dernières années, les comptes se sont révélés positifs d'environ 9 millions en 2021, de 22 millions en 2022 et les comptes 2023 présenteront très certainement un résultat très positif vu la situation économique stable.

Le Conseil administratif a fixé sa stratégie budgétaire sur le court, moyen et long terme. Sur le court terme, un projet de budget 2024 afin de pouvoir se permettre un plus de dépenses et voir plus loin. A moyen terme, un projet de budget 2025 conçu comme une transition pour la prochaine législature et à long terme, des décisions aujourd'hui qui auront un impact sur les prochaines générations.

Ce projet de budget 2024 est présenté comme un budget de continuité et d'apaisement. Il permettra de continuer le travail sur l'adéquation des prestations aux besoins de la Commune et de maintenir sa santé financière dans le futur. Les charges devraient être impactées par les prestations courantes, entre autres l'inflation, les bénéficiaires, les hausses des transferts de charges prestation de soutien aux personnes âgées, le financement des sorties et camps scolaires, le sans-abrisme et le renforcement des délégations aux communes.

Les recettes sont, elles, principalement impactées par l'estimation des recettes fiscales qui reste de la responsabilité du Conseil administratif avec une tolérance admise de 10% par rapport aux estimations de l'État, mais le grand chambardement du budget 2024 revient à la fin de la TPC qui représentait une manne d'environ 19 millions soit 14% de nos revenus.

Suite à cet abandon, le Grand Conseil a accepté une négociation afin de fournir une clé de rétrocession aux communes les plus perdantes, dont Meyrin fait bien entendu partie. Une augmentation de l'impôt des personnes morales de 28,5 ct durant les six premières années de cette transition, ce qui devrait permettre à Meyrin de ne pas se retrouver dans une situation difficile. Par contre, après cette période de transition, les pertes devraient être conséquentes.

Les charges sont à la hausse de CHF 12'541'000 et la hausse des recettes est de CHF 18'403'000 par rapport au budget 2023. Le résultat escompté pour le projet de budget 2024 présenté est positif à CHF 292'000.

Le plan des investissements a été complètement revu en 2023, le plan des investissements reste ambitieux, avec 609 millions d'investissements à venir.

Pour mémoire, les nouveaux éléments sont les suivants : le développement du secteur de Corzon, dont 180 places de crèches en plus, l'évolution et la rénovation du centre sportif des Vergers, les actions de performance énergétique, la gestion des déchets, la relocalisation du centre de voirie et horticole en raison des développements de l'Hôpital de la Tour, des plantations d'arbres selon le PDCom, le chiffrage du développement du secteur de la Gravière et le quartier de Caillat-Monthoux.

En conclusion, ce projet est présenté comme un budget de sortie de crise. De surcroît, il a permis la suppression de la coupe linéaire de 3% et la réintroduction de 2% sur les subventions.

Un commissaire s'inquiète des suites de la suppression de la TPC. M. Tremblet répond que la rétrocession consentie par le Grand Conseil sur les recettes fiscales des personnes morales de 28,5 cts devrait pour le moment couvrir le déficit. Mme Leuenberger salue cette harmonisation fiscale et l'abandon de la TPC qui générerait une gestion administrative importante.

Un commissaire demande si malgré l'embargo imposé au Conseil administratif on pourrait déjà avoir une idée sur les résultats de comptes 2023. M. Tremblet répond que les comptes qui sortiront en janvier 2024 seront en principe très positifs.

Un commissaire déclare avoir quelques craintes sur l'initiative J'y vis, j'y paie qui cherche à taxer les personnes dans leur commune de domicile. Mme Leuenberger rappelle que la perspective RFFA ainsi que la suppression de la TPC n'ont pas réalisé les craintes d'instabilité et espère qu'il en sera de même pour cette initiative.

Un commissaire demande si le budget 2024 sera présenté par politique publique. M. Tremblet répond que ce n'est toujours pas possible au niveau du budget.

Un commissaire demande ce que signifie un budget « sortie de crise » alors qu'en ce moment les crises dans le monde s'enchaînent et ne sont pas terminées. M. Tremblet lui répond que ce budget permet tout d'abord de renouer avec les chiffres noirs et Mme Leuenberger ajoute que l'administration a appris la résilience à force de traverser crises et turbulences. Elle a prouvé son adaptabilité et son agilité.

Une commissaire souhaite connaître l'avenir du préposé actuel de la TPC. M. Tremblet répond que le taxateur responsable a demandé une retraite anticipée en 2025. Le nombre d'ETP à la taxe est de 3. Il est prévu que ces personnes travaillent à 100% jusqu'à fin 2024 pour la TPC.

Séance du 12.10.2023 Plan des investissements et plan financier – Finances élargie

Le processus budgétaire est rappelé à destination des membres de l'assemblée. Le Conseil administratif est dépositaire du projet de budget et peut le modifier en tout temps sans déposer un amendement. Ce qui n'est pas le cas du Conseil municipal qui devra présenter ses amendements lors d'une séance dédiée ou lors des plénières de novembre.

Plan des investissements planifié de 2023-2033 – Il est révisé annuellement et validé par le Conseil administratif. En matière d'équipements publics, le plan des investissements s'appuie sur les prévisions démographiques produits par le Canton. Les statistiques prévoient une population de 26'682 habitants pour fin 2023 et 27'603 pour 2033. Le Service de la recherche en éducation (SRED) analyse grâce à ces chiffres les besoins d'écoles et de structures de la petite enfance.

Pour la petite enfance, les enfants de 0-3 ans sont en légère baisse sur la période 2023-2033, le nombre de places prévus en crèches est en hausse avec 180 nouvelles places prévues dès 2025 dans le futur EVE à Corzon. Aujourd'hui le nombre d'enfants en liste d'attente est de 550.

Pour les écoles 2636 élèves sont accueillis dans le primaire et le total maximum est de 2740 places, on a donc en moyenne moins de 20 élèves par classes sauf dans certains quartiers qui excèdent ce nombre.

Un commissaire demande combien de revenus fiscaux apporte chaque nouvel habitant. Mme Favre de Oliveira répond que chaque nouveau contribuable habitant ou employé apporte CHF 3'000.- supplémentaire en moyenne.

Un commissaire demande si les projections comprennent les imprévus comme la crise en Ukraine. Mme Favre de Oliveira répond que la Commune prévoit ce qu'elle peut avec les informations dont elle dispose.

Un commissaire comprend que, malgré les 180 places supplémentaires dans la nouvelle structure de la petite enfance, la liste d'attente devrait encore s'allonger. M. Tremblet l'informe que les projections pour 2033 sont déjà en baisse de 29 enfants de 0-3 ans.

Une commissaire demande pourquoi ce tableau démographique ne rend pas visible le fait que la population augmente et que certaines écoles manquent de classes ? Mme Favre de Oliveira répond qu'il n'y a pas d'explication. Les statistiques émanent du SRED et sont appliquées pour la planification.

Une commissaire demande si les classes comptées comprennent également celles qui seront rénovées ? Mme Favre de Oliveira lui répond que oui.

Un commissaire constate une divergence entre les statistiques de la petite enfance et celles de l'école primaire, cela laisserait supposer que les petits enfants de la Commune n'iront jamais à l'école et avec humour, il propose de prévoir un pourcentage de divers et imprévus comme dans la construction.

Le Plan des investissements 2023-2033 est présenté en détail, voici les questions posées :

Concernant l'assainissement, un commissaire s'interroge sur le sous-projet PREE Dépollution ZIMEYSA pour une zone qui est du ressort de la FTI. Mme Favre de Oliveira rappelle que ces fiches du PREE sont déterminées par le Canton et qu'aucune dépense n'est prévue dans les dix prochaines années. Un commissaire avait la même question et il pense que le Conseil municipal étudiera la délibération avec attention.

Centre sportif des Vergers un commissaire est surpris par l'installation d'un Food-Truck. M. Tremblet lui explique que les travaux de rénovation du Centre sportif entraîneront la fermeture du restaurant et la Commune souhaite continuer à proposer une petite restauration.

Centre sportif des Vergers un commissaire demande de détailler les dépenses pour les surfaceuses, car le budget lui paraît énorme. Mme Favre de Oliveira explique que le renouvellement de ces machines est déjà inclus dans le plan, car elles sont amorties sur 10 ans.

Centre sportif de Maisonnex : un commissaire attend avec impatience la création d'équipements pour le nouveau sport à la mode le « padel ». M. Tremblet lui répond que l'étude de faisabilité est à bout touchant et qu'une délibération devrait être déposée début 2024.

Cœur de Cité : une commissaire est surprise de voir le coût lié au Skatepark, elle pensait que la réinstallation du Skatepark à son emplacement était à la charge de m3. M. Tremblet lui explique que m3 Group prend à sa charge l'enlèvement et la réinstallation des éléments du Skatepark sur l'emplacement refait. Mais vu l'usure de ces éléments, la Mairie a souhaité repenser le site complètement pour une réalisation 2028-2029.

Corzon : un commissaire demande sur quelle base est estimé le coût de réalisation de l'EVE. Mme Favre de Oliveira répond sur la base de la réalisation de l'EVE Cité Parc.

Energie : un commissaire demande si tous les systèmes seront changés avec des ampoules LED. Mme Favre de Oliveira confirme. Le même commissaire trouve cher. M. Tremblet précise que pour le Théâtre Forum toutes les installations scéniques sont concernées. Pour tous les bâtiments gérés par le service gérance et entretien des bâtiments les ampoules doivent obligatoirement être changées avant 2025, car elles ne seront plus fabriquées après cette date. Une délibération conséquente sera présentée début 2024.

Un commissaire demande si une ligne est prévue pour la rénovation du Forum ; il lui est répondu que le Conseil administratif a demandé que cette ligne soit retirée.

Gravière : un commissaire trouve le projet d'équipement dispendieux et demande si la Maison des compagnies sera déplacée à la Gravière. Vu qu'elle appartient à la Fondation Meyrinoise du Casino et le projet est toujours à l'étude, car le démontage et le déplacement coûterait aussi cher que sa construction.

Immeubles PA/PF : un commissaire souhaite avoir confirmation que les montants PA/PF sont des délibérations votées chaque année. Mme Favre de Oliveira confirme, ces montants importants étaient jadis inclus dans le budget de fonctionnement, mais ils ont été basculés dans le plan des investissements suite à la recherche d'économies.

Jeunesse et Famille : un commissaire se demande si un groupe d'étude a été formé suite au diagnostic social jeunesse et famille déprimant et inclura-t-il des acteurs externes ? Mme Favre de Oliveira répond qu'un groupe et des sous-groupes seront mis en place.

Routes : un commissaire demande quand est prévu la mise en service du projet BHNS-GVZ. Monsieur Tremblet répond qu'elle est prévue en décembre 2025.

Site internet : un commissaire souhaite savoir si le montant indiqué vise le nouveau site, Mme Favre de Oliveira répond que oui.

Délibérations clôturées en 2022 : un commissaire souhaite connaître le montant possible d'investissement par an. Mme Favre de Oliveira lui répond que la Commune peut réaliser environ CHF 35-40 millions vu ses capacités en ressources humaines.

En résumé, les impacts sur le plan des investissements 2023-2033 représente un total des charges nettes de CHF -18'241'562.

Plan financier : les investissements impactent le plan financier communal. Il est présenté avec les coûts de fonctionnement des projets engagés et planifiés. Ces montants permettent de définir le flux de trésorerie liés aux investissements pour chaque exercice à venir. Pour le projet de budget 2024, il est estimé à une dépense de CHF 31'651'225. Les dépenses sont bien maintenues dans une fourchette située entre 30 et 40 millions par année. Et en 2022 grâce à l'excédent, la Commune a emprunté moins que prévu.

A la demande des commissaires, une explication sur le fonctionnement de la taxe professionnelle est présentée. Elle est particulièrement fournie et elle permet d'expliquer pourquoi nous ne sommes pas perdants en 2024 et en principe pour les 6 prochaines années.

Cela suscite par contre des questionnements des commissaires.

Un commissaire demande si l'État garantit la manne si la Commune touche des recettes fiscales plus élevées pour les personnes morales ? M. Tremblet lui répond que la loi fixe des centimes et non un volume de recettes.

Un autre commissaire demande si les communes, qui avaient renoncé à la TPC, renoncent à cette compensation. Mme Favre de Oliveira lui répond que non. M. Tremblet précise qu'aujourd'hui le Canton a décidé d'harmoniser la pratique. Un commissaire demande si les reliquats de la TPC seront intégrés au budget communal 2024. Mme Favre lui répond que 3 millions ont été intégrés. La TPC s'arrête en 2023, mais la perception continue en 2024 afin de clôturer l'année de taxation 2023.

Fiscalité – impôts sur les personnes physiques et morales. Mme Favre présente des graphiques indiquant que les budgets meyrinois sont systématiquement supérieurs à ceux de l'État et plus encore pour les personnes morales qui ont montré un excédent de recettes très important pour les exercices 2021 et 2022. Mme Favre donne des informations fiscales complémentaires sur la valeur du centime additionnel soit CHF 2'256'955, soit CHF 695'455 pour les personnes physiques, CHF 761'364 pour les personnes soumises à l'impôt à la source et CHF 800'136 pour les personnes morales.

Un commissaire désire connaître quelles seront les communes les plus perdantes au cas où l'initiative "J'y vis, j'y paie" passerait ? M. Tremblet répond que les communes qui offrent un grand nombre d'emplois comme Meyrin ou Plan-les-Ouates seront largement impactées.

Séances du 17.10.2023 Projet de budget 2024 – Compte de résultat à 3 niveaux par natures et liste 2 fonctions 2 natures - Finances élargie

L'assemblée est invitée à étudier le classeur pour l'étude du compte de résultat à 3 niveaux par natures.

Les chiffres clés :

Revenus d'exploitation l'écart est de (CHF +18'467'422 soit 15%) de hausse entre le budget 2023 et le projet de budget 2024.

40 Revenus fiscaux (CHF +16'002'380 soit 15%)

La fin de la TPC induit une perte annuelle de CHF -17'100'000. Les recettes uniques pour 2024 représentent le solde de la TPC pour les années précédentes pour CHF 3'000'000.

La marge de surestimation par le Conseil administratif sur les projections fiscales 2024 du Canton est de 10%.

Un commissaire ne s'explique pas la diminution du revenu des amendes ; cela est dû à l'adaptation au réel. Un autre commissaire s'interroge sur les indemnités journalières APG qui sont en hausse. Mme Favre lui répond que ces absences longue durée ne sont pas dues aux maladies, mais à la maternité. Suite à la pandémie de Covid, les collaboratrices du service de la petite enfance ont pris l'habitude de s'arrêter plus tôt dans leur grossesse, en outre, il y a eu beaucoup plus de naissances.

Charges d'exploitation (CHF – 12'491'493, soit -9% de hausse entre le budget 2023 et le projet 2024.

Outre les postes RH votés au budget 2023, les nouveaux postes demandés au projet 2024 s'élèvent à CHF – 2'622'113. Le solde d'indexation pour la vie chère de 1,5% pour 2024 sera versée.

Questions des commissaires :

Un commissaire demande si un projet est déjà en cours pour la révision prévue des statuts du personnel. M. Tremblet répond que cette révision est nécessaire depuis un certain temps et la Cour des comptes l'a également demandé. Le projet sera lancé en septembre 2025, une fois la nouvelle législature en place.

Un commissaire constate que, malgré la suppression du feu d'artifice, les charges de la fête nationale augmentent. Mme Favre de Oliveira répond que cette suppression a été compensée par d'autres animations.

Ce même commissaire demande si le Conseil municipal s'était prononcé sur la levée des déchets par remorque hippotractée. M. Tremblet répond que rien n'a été voté mais une demande avait été faite pour explorer les possibilités. La ligne vise un projet de levée des sapins de Noël après les fêtes avec la coopérative de la Ferme des Vergers qui possède des ânes et une charrette.

Une commissaire est étonnée par l'achat de matériel prévu pour la ludothèque alors que de gros achats avaient été consentis avant la municipalisation clé en main de cette entité ? Ce montant a effectivement été voté, il devait simplement être inscrit au budget de fonctionnement.

Un commissaire s'interroge la charge de CHF 11'830 pour le déménagement des enseignants. Mme Favre de Oliveira explique que les enseignants qui changent d'école ou partent en retraite doivent récupérer leur matériel pédagogique en fin d'année scolaire. Avant les enseignants l'assumaient eux-mêmes, dorénavant ce déménagement sera pris en charge par la Commune

Un commissaire se réjouit que Sub-Session retrouve ses subventions communales et de la réapparition du festival Octopode.

Liste 2 fonctions – 2 natures document de vote

Les écarts sont présentés à l'assemblée et les principales questions ont concernés :

01 Législatif et Exécutif : un commissaire demande si malgré le thème délicat et complexe à aborder, si les jetons de présence des élus ont été indexés, comme c'est le cas pour les indemnités des conseillers administratifs et les collaborateurs ? M. Tremblet répond négativement. Un autre commissaire demande s'il serait possible d'avoir un benchmarking des jetons de présence au niveau des grandes communes genevoises et de revaloriser l'indemnité allouée aux présidents du Conseil municipal de par exemple CHF 500 ; en effet, cette indemnité n'a jamais été revalorisée, malgré le grand engagement, en temps, que demande cette charge.

02 Services Généraux : un commissaire demande des explications sur le personnel meyrinois formateur à la HES-SO ? Mme Favre répond que des collaborateurs enseignent à la HES-SO et la Commune refacture les heures données.

11 Sécurité publique devant la baisse des revenus liés aux amendes, un commissaire se demande s'il ne faudrait pas engager du personnel dédié et laisser les contrôleurs municipaux du stationnement (CMS) effectuer leur travail. Il reste persuadé que les amendes qui devraient être posées aujourd'hui ne le sont pas. Mme Favre de Oliveira répond que budgétiser ces postes « amendes » est un défi, le budget s'adapte au dernier réel. Un autre commissaire fait remarquer qu'engager une personne pour poser des amendes génère aussi des coûts supplémentaires et rend l'exercice peu rentable.

15. Service du feu : un commissaire rappelle que la progression des charges SIS avait été commentée comme pouvant être sujette à renégociation. Mme Favre répond que malheureusement il n'en est rien. Le commissaire trouve qu'avec une perspective de cotisation à 4 millions en 2030, le Conseil administratif devrait tenter une action. M. Tremblet explique que cette question pourrait être discutée en commission de sécurité et que toute action sera difficile si aucune commune ne prend fait et cause pour Meyrin.

Un autre commissaire demande si le contrôle des bouches à incendie est fait à l'interne ou par le biais de prestataires. M. Tremblet et le Président pensent que c'est une prestation interne.

21 Scolarité obligatoire : un commissaire demande une explication concernant la hausse des coûts d'Eldora. Mme Favre répond que le nombre des repas achetés a augmenté, mais également la qualité en réponses aux nouvelles exigences de la Commune en termes d'alimentation durable.

Séances du 31.10.2023 Finances

Liste 2 fonctions 2 natures document de vote suite et fin.

Un commissaire exprime son contentement devant l'augmentation du budget du Fonds énergie. Il demande si pour 2024 il sera revu à la hausse étant donné que pour l'exercice en cours il est presque épuisé. Mme Favre de Oliveira répond que c'est précisément l'objet de l'amendement évoqué. De plus, elle rassure le commissaire en disant que l'activité du fonds ne sera pas interrompue par manque de financement. Un dépassement peut toujours être annoncé.

Un commissaire demande si l'on prévoit de réintroduire le subventionnement des abonnements TPG des élèves du cycle d'orientation qui ne peuvent pas fréquenter le Cycle de la Golette, car leurs nombres augmentent chaque année. Le Président estime que cet objet pourrait faire l'objet d'un amendement au budget 2024, un autre commissaire propose que les membres du Fonds énergie se penchent sur le sujet.

Un commissaire demande pourquoi la masse salariale augmente chaque année. M. Tremblet répond que cette augmentation s'explique par les mécanismes salariaux garantis par le statut du personnel.

Un commissaire comprend qu'en termes de finances publiques, l'impôt sert à financer les prestations. M. Tremblet rappelle que l'élaboration du budget tient compte des revenus structurels et des éléments d'information dont dispose la Commune et pas le Canton. Le Conseil administratif est serein avec ce projet de budget pour 2024. Les propositions de nouveaux postes et les compléments des

postes sont un rattrapage des dernières années, où ils ont été presque systématiquement refusés. L'énergie et le développement durable pèsent aussi plus lourd dans le budget ainsi que la péréquation financière. Il faut rester conscient que si la Commune contribue fortement à la péréquation c'est qu'elle en a les moyens.

Un commissaire explore des pistes et se demande si on ne pourrait pas améliorer la situation en externalisant des prestations. M. Tremblet répond que la voie choisie par Meyrin depuis des années n'est pas celle-ci.

Un commissaire demande si la participation financière des parents aux repas que prennent les enfants au restaurant scolaire peut être modifiée ? M. Tremblet répond qu'en vertu de l'initiative populaire votée le prix des repas doit couvrir le prix de production.

Séance du 01.11.2023 Réponses aux questions sur la délibération 2023-27a pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du PA/PF
En présence de MM. Desprez, responsable du service de l'environnement, M. Genequand, responsable du service des sports et M. Omarini, responsable du service de la gérance et entretien des bâtiments.

Cette séance traite de la délibération sur l'acquisition et l'entretien du patrimoine administratif et financier d'un montant de CHF 2'614'441.-.

Ces dépenses sont financées par des délibérations d'investissement plutôt que par le budget de fonctionnement.

Le Président invite les commissaires à poser toutes les questions nécessaires à voter le préavis de cette délibération, ce qu'ils font de bon gré.

Les chefs de services répondent à toutes les réponses aux commissaires avec leurs expertises techniques.

Cette audition répond à une demande de longue date de la commission des finances, les commissaires désirent remercier le Conseil administratif, l'administration et les chefs de service pour cet échange qui a permis des réponses directes et techniques appréciées.

Le Président soumet au préavis de la commission ;

- La délibération n°2023-27a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'614'441.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier.

Est acceptée par 13 oui (2PS, 3 Verts, 2PDC-VL, 1 PLR, 2 UDC, 1MCG) et 1 abstention 1 PLR

Séances du 02.11.2023 Présentation des nouveaux postes avec la présence de M. Solai, secrétaire général et responsable ad intérim du service des ressources humaines

Cette séance est dévolue au passage en revue des nouveaux postes demandés par service. Les nouveaux postes en CDI ou CDD sont présentés par service et par le Conseiller administratif en charge du dicastère.

Les postes demandés en CDI par service sont les suivants :

AIN Travailleur-euse social-e en action individuelle – complément de poste CDI à 0,2 et AIN Assistant.e administratif-ve et réceptionniste CDI à 0,8. La demande est croissante dans ce service, il s'agit d'un nouveau poste et d'un complément de poste

*CLT Adjoint-e responsable de logistique et infrastructure événementielle CDI 0.8.
CLT Médiateur-trice culturelle ce poste est couvert par du disponible en 2024 CDI 0.8.*

CLT Transformation d'un poste de stagiaire communication CDD en chargé de communication CDI 0.6.

Un commissaire demande si certains postes ont été requalifiés durant la refonte du service. Mme Leuenberger répond que le processus est en cours. Des cahiers des charges sont en révision.

DSE Co-responsable de service – compléments de poste 0.2 cette ligne comprend deux compléments de poste de 0.1 ETP pour chacune des co-responsables de service qui passent donc les deux à 100%.

DSE Chargé-e de mission Jeunesse CDI 0.8

Ces demandes répondent à un dépassement chronique de l'activité des co-responsables et à la demande d'un nouveau poste destiné à mettre en œuvre le plan d'action jeunesse (0-25 ans) suite au diagnostic social effectué à Meyrin

ENV Aide- magasinier CDI 1.0

ENV Horticulteur paysagiste spécialiste en soins aux arbres CDI 1,0

ENV Aide-paysagiste qualifié complément de poste CDI 0,2

Les postes à l'environnement sont demandés suite à l'accroissement des charges, les remplacements des collaborateurs, ainsi que pour la mise en place d'une ressource.

GEB Nettoyeurs-euses CDI 1,0

GEB Nettoyeurs-euses complément de poste CDI 0.095

Ces postes répondent à un besoin supplémentaire pour les écoles et l'augmentation des surfaces des locaux utilisés par le GIAP

SPO Assistant-e de gestion complément de poste CDI 0.075

SPO Technicien-ne des installations sportives CDI 0.8

Le complément de poste est un ajout de temps pendant 7 semaines l'été et un nouveau poste pour soulager le coordinateur technique.

RH – Transformation d'un poste de gestionnaire généraliste RH CDD en CDI 0.8.

Ce poste est une rocade de CDD à CDI d'une personne qui est déjà en place.

UTE Responsable de projet espaces publics et mobilité CDI 0.8

Ce poste est demandé afin de renforcer le pôle espaces publics du service, car les tâches à venir sont nombreuses.

*PEF Responsable de site EVE Vergers – complément de poste grille PEF CDI 0.2)
PEF Transformation de coordinateur-trice pédagogique CDI en adjoint-e responsable de site CDI et augmentation du nombre d'adjoint-e responsable de site (grille PEF CDI 1.4)*

PEF Psychologue en soutien aux équipes CDI 0.6

PEF Educateur-trice de l'enfance pour le pôle famille (grille PEF CDI 0.8)

Les postes pour la PEF sont très exigeants et la responsable est régulièrement en dépassement de son temps de travail. Le service SASAJ est en passe d'exiger un pourcentage minimal au niveau de la direction en fonction du nombre de places d'accueil. Un soutien psychologique est indispensable pour soutenir les équipes et offrir des prestations aux enfants qui connaissent des difficultés de développement.

SEM Adjoint-e à la responsable pôle du domaine public et stationnement CDI 0.8

Cette nouvelle ressource, permettrait une meilleure gestion du pôle sécurité et école et permettrait d'équilibrer le poste de responsable entre management et gestion de projet.

SI Technicien-ne en support informatique CDI 1.0

Ce poste vise à répondre aux multiples demandes et d'améliorer la charge de travail du support.

SGE-CAE Chargé-e des affaires économiques complément de poste CDI 0.2

Ce poste tend à répondre à l'ampleur des activités des affaires économiques et la supervision de COMETE.

Postes en CDD

Concernant la Culture, Mme Leuenberger explique que les postes ci-dessous seront maintenus en contrat à durée maximale jusqu'à fin 2026 afin de continuer à les explorer dans un service en pleine réorganisation. Les besoins nous sont présentés par les Conseillers administratifs en charge des dicastères

CLT Responsable accueil public 1.0

CLT Technicien-ne infrastructure 0.5

CLT Assistant-e technique et planificateur-trice 0.8

CLT Auxiliaires Radiobascule uniquement pour 2024 0.45

CLT Assistant-e de production, chargé-e d'accueil des artistes 0.7

Ces postes répondent à un besoin de remplacer et gérer l'accueil pour les spectacles, répondre à une limitation handicapante du Technicien infrastructure et considérer l'activité augmentant avec le déploiement des activités hors les murs.

Mais aussi de résorber la surcharge chronique et importante des deux postes d'assistant-e technique. Le poste à 45% vise à accompagner Radiobascule vers le domaine associatif.

DSE Secrétaire réceptionniste – complément de poste pour 1 mois 0.4 concerne l'antenne fiscale

*DSE Aide logisticien-ne Meyrin-les-Bains augmentation du nombre d'heures à l'heure
170 heures réparties entre quatre ou cinq jeunes, c'est une mise à niveau des besoins.*

GEB Jobs d'été – augmentation du nombre d'heures à l'heure. Adaptation au réel.

PEF – Personnel sur appel – augmentation du nombre d'heures pour être en conformité au taux d'encadrement légal.

ENV Responsable de projet en gestion des déchets CDD 0.5 prise de retraite du titulaire

ENV Dessinateur-trice en architecture du paysage CDD 0.25 étudiants de la HEPIA

ENV Jobs d'été – augmentation du nombre d'heures à l'heure

SPO Apprenti-e agent d'exploitation en installations sportives CDD 1.0 Formation

SPO Gardiens de bains CDD suppléer pendant l'été aux tâches d'une personne qui a des problèmes de santé.

Le Conseil administratif ayant finalisé le 31 octobre les besoins RH internes et externes du Cœur de Cité, il a décidé de ne pas précipiter son inclusion dans le processus budgétaire 2024. Il viendra avec une délibération dédiée à hauteur de CHF 400'000 dès 2025 (2,5 ETP) et un mandat externe pour CHF 100'000.

Séance amendements 14.11.2023 le procès-verbal n'est pas encore disponible.

Mme Favre de Oliveira présente un tableau avec les modifications apportées par le Conseil administratif comme il en a la possibilité à la délibération n° 2023-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2024.

Le budget de fonctionnement présente maintenant un montant de CHF 150'510'371 aux charges et un montant de CHF 151'092'231 aux revenus et l'excédent de revenus a pratiquement doublé, il s'élève maintenant à CHF 581'860.- L'autofinancement s'élève à CHF 15'805'607.-

Les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 15'805'607, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 356'845'618.-.

Passons maintenant à la présentation des amendements.

Un amendement par le groupe des Verts :

Délibération 2023-27a

GEB – École des Champs-Frêchets Fonction 21 Nature 50 Entretien local Graffiti – Travaux emménagement local et entrée, Remplacement faux-plafond et revêtement du sol CHF 30'000.-

Plusieurs amendements par le groupe PLR :

02/31 : budget déménagement enseignants – retrait du budget – CHF 11'830.-

02/31 : antennes 5 G – retrait CHF 30'000.-

Postes RH retirés

CLT :

- Adjoint responsable logistique et infrastructure – CDI – CHF 101'011*

- *Médiatrice Culturelle – CHF 0 (couvert en 2023 par un autre poste), mais coûte dès 2023*
- *Chargé communication – CHF 19'137*
- *Responsable accueil en CDM – CHF 107'926*
- *Technicien en infrastructure CDM – CHF 33'572*
- *Assistant planificateur CDM – CHF 64'953*
- *Assistant production Chargé accueil des artistes en CDM – CHF 71'807*

DSE : Aide logistique à l'heure CHF 5070 retirées

SEM : Adjoint responsable domaine public CHF 97'854

Nous voici arrivés au terme de ce rapport, je vous remercie pour votre écoute et votre patience.

[Applaudissements]

Mme Um remercie la rapporteure ainsi que la responsable des finances et son équipe pour tout le travail effectué en amont. Elle passe aux amendements des groupes en commençant par le groupe des Verts qui a déposé un amendement concernant la délibération n° 2023-27a. Viendront ensuite les amendements déposés par le PLR. Elle passe la parole à M. Grognuz pour le premier amendement.

Amendements :

- 1) **M. Grognuz** déclare que le premier amendement est **d'ajouter CHF 30'000.- pour le local graffiti.**

M. Tremblet rappelle que la délibération n° 2020-20a avait un budget de CHF 22'000.- pour la rénovation de ce local graffiti et divers travaux (serrurerie, portes des vestiaires et des toilettes et portes de l'abri, remplacement de toilettes et réfection du hall d'entrée et des toilettes) ont été effectués pour environ CHF 15'776.-. Il rappelle que ce local est en réalité un abri et tout ne peut pas être fait dans un tel cadre. Par conséquent, le changement du faux-plafond et du sol devront correspondre aux normes admises pour ce type d'installation.

Mme Murciano remercie le conseiller administratif. Elle explique que ce local est occupé par Quartiers Libres, qui est un des secteurs de la Maison Vaudagne et dont l'accueil d'enfants, dès 5 ans jusqu'à 25 ans, d'ados ou de jeunes adultes est différent. Le constat est que le bruit dans ce local est très important, quand les animations se font sur place. Par conséquent, il a été demandé l'installation du faux plafond pour permettre une isolation. Cette demande est également issue du bilan et perspectives de la Maison Vaudagne qui a eu lieu fin octobre. Raison pour laquelle cette demande n'a pas été faite par voie de délibération, mais plutôt à travers la proposition d'ajout de ce montant, étant donné que l'on était en plein processus budgétaire.

Ces travaux permettraient d'accueillir les jeunes de manière adéquate. Après vérification et étant donné qu'il ne reste que CHF 5'000.-, les Vert.e.s ne souhaitent pas retirer leur amendement. En conclusion, elle aimerait que les travaux soient exécutés dans un délai raisonnable.

Mme Um met au vote **l'amendement pour le rajout des CHF 30'000.-** qui est accepté par 24 oui, 3 non et 2 abstentions.

2) Amendement du PLR qui demande le retrait du montant de CHF 11'830.- pour le déménagement des enseignants.

M. Amato déclare que le groupe des Verts s'oppose à cet amendement. Il rappelle qu'il s'agit d'une charge qui revient à la Commune et cela se fait actuellement à l'interne de l'administration. Il estime que celle-ci a d'autres missions plus importantes à remplir et les Verts sont favorables à une externalisation de ce déménagement. De plus, il rappelle que le DIP transfère cette charge à la Commune.

M. Fabre partage la même opinion que son préopinant et rapporte que cette charge existait auparavant, mais qu'elle était diluée dans d'autres lignes budgétaires. De plus, il s'agit d'une pratique à laquelle toutes les communes doivent se plier.

M. Grognuz se demande s'il s'agit d'une spécialité meyrinoise, car il n'a jamais vu cette ligne dans la commune pour laquelle il travaille, ni la directive à laquelle elle semble liée. Par conséquent, le PLR maintiendra l'amendement.

Mme Heiniger entend l'argumentation de son préopinant, mais elle tient à préciser qu'en 2000 elle a déménagé son poste de Meyrin à Lancy. Donc il ne s'agit pas de quelque chose de nouveau. Par contre, elle ne sait pas laquelle des deux communes a payé.

Mme Dimopoulos pense que la somme n'est pas un montant extraordinaire. De plus, il est peu probable que tous les enseignants décident de déménager en même temps. Elle invite l'assemblée à réfléchir et à refuser cet amendement.

Mme Um passe au vote de **l'amendement sur le retrait de ces CHF 11'830.- pour le déménagement des enseignants**, qui est refusé par 19 non, 5 oui et 2 abstentions.

3) Le PLR propose de diminuer le budget prévu de CHF 30'000.- pour les recours contre les antennes 5G

M. Fabre s'interroge sur la validité de cet amendement étant donné que la délibération a été votée le jour précédent. Revenir le lendemain avec un amendement alors que normalement il faut attendre un délai de 6 mois...

M. Serrano l'interrompt pour lui signifier qu'il s'agit du vote du budget.

M. Fabre en convient et présente ses excuses.

M. Bucher se retire des débats et du vote sur cette question en raison d'un conflit d'intérêts.

M. Amato rappelle que le soir précédent, la délibération votée concernait un dépassement de budget pour l'année 2023, alors qu'ici il s'agit d'une augmentation

de budget pour l'année 2024. Il ajoute que son groupe est défavorable à cet amendement pour les mêmes raisons présentées lors du débat le soir précédent.

M. Cornuz rappelle que la délibération mentionne dans le quatrième point du dispositif de la délibération votée le soir précédent « *d'autoriser le Conseil administratif à inscrire au budget de fonctionnement dès 2024, un montant de CHF 50'000.-, soit CHF 30'000.- supplémentaires.* » Donc, il ne pense pas que M. Fabre avait tout à fait tort dans son intervention.

[M. Grognuz pense qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation du conseiller administratif.]

M. Cornuz ne pense pas pouvoir mal-interpréter un point du dispositif écrit noir sur blanc. Il ne s'agit pas d'un article du règlement que chacun peut interpréter à sa guise. Il faut éviter de faire preuve d'une certaine mauvaise foi.

Mme Um suppose que tout le monde fait preuve de bonne foi.

M. Seeger se retire de ce débat et vote pour les mêmes raisons que M. Bucher.

Se référant au règlement du Conseil municipal, il semble à **M. Amato** qu'il n'est pas possible de voter sur le même sujet sans respecter le délai de 6 mois et étant donné que la délibération traitant de ce sujet a été votée le soir précédent, le PLR ne peut poser un amendement à ce sujet.

M. Clerc explique qu'il faudrait pouvoir définir clairement qu'un amendement est une forme similaire à une délibération, résolution, motion, proposition individuelle, question ou une motion d'ordre, ce qui n'est pas le cas. Or, le délai de 6 mois d'intervalle s'applique effectivement pour ce type d'objets précités, mais pas pour les amendements.

[Des discussions ont lieu dans la salle, car il y a des désaccords sur cette analyse.]

Mme Leuenberger comprend que toute l'assemblée est friande du respect du règlement et des procédures. Elle confirme que l'on se trouve face à deux délibérations distinctes. Elle est d'avis que le Conseil municipal est autorisé à traiter cet amendement et propose de vérifier pour une prochaine fois si cela est conforme ou non.

M. Amato déclare avoir trouvé l'article 29, alinéa 5, et il pense que ce sujet pourrait également être ajouté à la commission de liaison de début 2024.

M. Serrano déclare que son groupe retire son amendement. *[Applaudissements].*

- 4) **Le PLR demande un retrait du poste de l'adjoint responsable de logistique et infrastructure événementielle en CDI pour un montant de CHF 101'011.-**

Mme Leuenberger souhaite connaître les arguments du PLR contre les amendements déposés contre l'intégralité des postes RH demandés pour la culture.

Elle a deux questions : quelle est la motivation de tant d'hostilité envers la nouvelle organisation du service de la culture, qui regroupe trois entités, la bibliothèque, le Théâtre Forum Meyrin et la culture ? Quelle explication a pu peut-être échapper au groupe PLR parmi toutes les informations qui ont été données depuis plusieurs mois, le 26 septembre, le 2 et 14 novembre dernier ? En effet, ce fut un important chantier nécessitant de mobiliser les ressources et compétences métiers inhérents aux activités de la culture.

Simultanément à ces suppressions de poste, qui visent aussi le licenciement des personnes qui les occupent, quelles propositions le PLR formule-t-il pour supprimer des prestations à la population ?

M. Grognuz propose de faire une prise de position du PLR concernant toutes les suppressions de postes à la culture.

"Au mois de septembre, notre conseil a déjà accordé un poste d'assistant-e- de direction à la culture à 127'000.- par année. Le groupe PLR n'a pas oublié la création du poste de directeur adjoint du Théâtre Forum Meyrin pour un salaire de 180'000.- par année sans passer par notre conseil. Nous ne reviendrons pas sur la fête de départ de l'ancienne directrice du TFM, qui selon les dires, aurait dû coûter plus de 100'000.-, bien entendu sans passer par notre conseil pour demander des crédits supplémentaires.

En consultant le CRAF 2021 et 2022, j'espérais trouver les chiffres de la fréquentation de la saison culturelle. Il n'y en a pas. Il y a seulement le nombre de spectacles et les annulations.

Le service de la culture nous demande 2.2 postes supplémentaires en CDI pour un adjoint responsable de logistique et infrastructure événementielle, un médiateur culturel, un poste qui a été créé avec des disponibles au sein du service et la transformation d'un poste de stagiaire en communication en chargé de communication en CDI. La charge salariale supplémentaire ne serait que de CHF 232'064.-. Elle peut sembler réduite, mais il faut prendre en compte les ETP non occupés et la transformation de ce poste.

Nous avons déposé des amendements concernant les trois postes en contrat à durée maximale. La charge induite par ces postes représenterait 347'824.- par année. Si ces nouveaux postes devaient être acceptés, les charges salariales incluses représenteraient seulement pour 2024 une hausse de 700'000.- sans prendre en compte l'adaptation du coût de la vie chère, ni la participation à l'assurance maladie, ni les rattrapages CAP à la charge de l'employeur.

Le tableau de la liste des 8 fonctions, nous permet de nous rendre compte du coût des prestations publiques. Pour le budget 2023, les charges pour la culture représente un budget de 8'357'000.- et les revenus 587'276.-. Le budget 2024 explose. Il augmente de 20% pour atteindre plus de 10 millions de charges et les recettes baissent de 25% pour atteindre seulement 438'049.-. Chaque franc de recette au niveau de la culture nous a coûté CHF 4.4 pour les produire.

A travers ces amendements, nous souhaitons qu'une réflexion ait lieu sur la façon de promouvoir et de faire vivre la culture au sein de notre commune. Que les choses soient remises à plat, que les spectacles s'adressent au plus grand nombre de nos habitants.

Nous pouvons comprendre que les travaux de Cœur de cité amènent des difficultés, mais nous comptons aussi sur l'agilité de l'administration pour trouver des solutions qui permettent d'utiliser le Théâtre Forum Meyrin."

Mme Leuenberger estime ne pas avoir les réponses attendues. En 2023, la maîtrise financière de cette importante transformation administrative a été communiquée le soir précédent [21 novembre], elle occasionne 2,22% de dépassement du budget de fonctionnement pour l'année 2023. Elle estime donc qu'il s'agit d'une excellente maîtrise de l'enveloppe budgétaire au sein d'une entreprise qui vise les objectifs énoncés dans la prise de position du PLR, à savoir renforcer et donner plus de cohérence à l'ensemble de l'offre culturelle à Meyrin et se rapprocher des habitants et le tout en rationalisant, à travers des synergies de compétences métiers, l'ensemble de l'activité. Elle estime que beaucoup d'informations énoncées dans cette prise de position sont subjectives. Elle rappelle qu'elle a également fait savoir le soir précédent que l'annulation de la fête de départ de l'ancienne directrice du théâtre avait coûté moins de CHF 116.- de frais d'impression de flyers d'invitation et non pas CHF 100'000.-. Enfin, elle n'entend pas dans l'argumentation du PLR des solutions pour supprimer des prestations à la population. Car lorsque l'on propose de supprimer autant de ressources utiles à la délivrance des prestations, il va de soi qu'il faut être en mesure d'énoncer également ce que l'administration doit cesser de proposer à la population en termes de prestations culturelles.

M. Fontanini donne la position du parti socialiste concernant les amendements du PLR qui s'oppose aux nouveaux postes demandés, mais qui ne proposent nullement de supprimer des prestations particulières. C'est comme si l'on avait un sentiment « d'un trop » dans les rouages de l'administration, mais sans clairement identifier le « quoi ». Ce qui est certain est que ces amendements proposent une cure d'amaigrissement pour la culture. Contrairement à une théorie déjà à la mode au 19^{ème} siècle avec l'avènement des progrès techniques de l'industrie moderne, ce n'est pas la capacité à dominer l'environnement qui permet de différencier l'être humain de la bête, mais bel et bien la culture. La culture permet de créer des liens, de gérer les différences individuelles, et parfois de résoudre les conflits, et est un puissant vecteur d'intégration. Si les amendements déposés par le PLR sont une manière de chercher à rationaliser sans pour autant viser des prestations en particulier, le parti socialiste est prêt à en discuter en commission finances tout au long de l'année. Si ces amendements visent au contraire des prestations à la population, le parti socialiste invite le PLR à les citer explicitement. Il ne s'agit pas de se limiter à dénoncer le coût, mais de déterminer les prestations qu'il n'est plus nécessaire de maintenir.

Sans aucune surprise, le parti socialiste propose le rejet de ces amendements, voire leur retrait, au profit d'une manière de faire très chère au peuple suisse : la recherche d'un compromis constructif tout au long de l'année plutôt que l'affrontement de fin d'année teinté de dogmatismes au moment du budget. Ceci correspondrait très bien à la culture politique du parti socialiste.

Mme Murciano trouve que l'on met beaucoup de moyens dans le sport. Elle remarque que la droite s'engage systématiquement contre les prestations culturelles. L'activité culturelle peut avoir des effets positifs sur la santé en tant que prévention de certaines pathologies et comme traitement complémentaire de la guérison de certaines maladies. Alors pourquoi pense-t-on que le sport fait du bien et rassemble et pourquoi on estime que la culture ne le fait pas ? Il est temps de prendre acte que la culture rassemble et qu'elle est là pour divertir, pour améliorer le moral et il est temps d'arrêter d'attaquer systématiquement ces postes. Elle sait

pertinemment que ses propos ne changeront rien, mais elle est au moins heureuse de le dire. *[Rires]*.

M. Fabre rappelle que MM. Grognuz et Willi étaient présents lors de la double commission sport et culture, où Mme Lista, responsable de la culture, a expliqué son entreprise pour remettre l'organisation du grand service de la culture. Et il a été clairement expliqué qu'il fallait 3 à 4 ans pour restructurer et mettre en place ce service, d'où les postes à durée maximale. Or, ni M. Grognuz, ni M. Willi ne se sont exprimés durant cette commission et même au contraire, ils avaient l'air de trouver la réorganisation assez satisfaisante.

Il rejoint donc sa préopinante et estime que le PLR fait preuve d'une forme de cynisme et d'attaque systématique de la culture.

M. Grognuz apprécie de se faire prendre à partie et il aimerait avoir un peu d'honnêteté intellectuelle de la part du président de la commission, car il a posé des questions durant cette commission par rapport aux postes et il a précisé à la fin de la commission qu'il se réjouissait de connaître le coût de ces postes et que le PLR allait se positionner là-dessus. Il faut que M. Fabre relise le procès-verbal.

Mme Dimopoulos trouve paradoxal cette argumentation consistant à dire que l'on ne connaît pas le prix des postes. Elle demande au PLR le salaire qu'il souhaite donner pour ces postes ? On dirait que le PLR ne souhaite pas payer les compétences requises pour ces postes ou alors de le faire au rabais. Elle pense qu'il faut être rationnel sur ce type de propositions.

M. Pierre Boccard répond calmement que le PLR ne prétend pas embaucher les gens au rabais, mais il ne souhaite pas grossir la masse salariale. Il s'était déjà exprimé lors d'une commission. Les investissements doivent se faire dans d'autres projets, dans les crèches par exemple. Le système de la culture est un peu une nébuleuse. Mais il n'est pas question de payer des gens au rabais.

Mme Leuenberger entend la priorité du PLR d'investir dans la petite enfance. Néanmoins, une crèche cela se construit et nécessite du personnel qualifié et formé. Elle rappelle que les enfants fréquentent assidûment les activités culturelles proposées par Meyrin, car la culture participe à la santé et s'occuper de la santé des futures générations est également primordiale. Elle souligne de plus que l'audit du service RH de la Cour des comptes, demandé par le Conseil municipal, a relevé qu'il n'était pas possible de demander aux collaborateurs d'exercer leurs compétences de manière semi-professionnelle et semi-amateur, car depuis un certain nombre d'années, ils sont appelés à s'improviser dans des compétences qu'ils n'ont pas, parce que les activités les exigent, alors qu'ils manquent de ressources et de moyens. Tout ceci, parce qu'il ne faut pas augmenter la masse salariale. Cela ne va pas du tout dans le sens d'une modernisation et d'une mise à niveau des ressources compétences métiers dont la Commune a besoin pour honorer le paradigme de sécurité et santé au travail.

Mme Dimopoulos tenait également à rappeler que l'on avait oublié les recommandations de la Cour des comptes.

M. Iswala a l'impression que le PLR est allergique à la culture et il demande à ce parti de bien vouloir privilégier l'accès à la culture de la population. Il ne faut pas être égoïste, si le PLR est allergique à la culture, il ne faut pas en faire un modèle

général. Il faut donc privilégier le bien-être induit par la culture. Il aimerait beaucoup entendre les priorités accordées par le PLR dans le domaine de la culture. Ceci serait la base d'une discussion et permettrait de voir la manière d'améliorer les propositions.

Mme Schweizer relève que l'on mentionne la Cour des comptes et ses recommandations, ainsi que les compétences nécessaires, alors que le PLR a expliqué clairement sa position qu'il préférerait donner la priorité à d'autres projets. Point à la ligne.

Mme Um remercie l'assemblée pour la qualité des débats et propose d'aller se sustenter avant de poursuivre après la pause.

[Pause à 20:10 à 21:00]

Mme Um soumet au vote l'amendement 4 concernant le **retrait du poste de l'adjoint responsable de logistique et infrastructure événementielle en CDI pour un montant de CHF 101'011.-**, qui est refusé par 19 non et 9 oui.

5) Le PLR demande un retrait du poste de médiatrice culturelle.

Mme Um met aux voix cet **amendement** qui est refusé par 21 non et 9 oui.

6) Le PLR demande un retrait du poste de chargé de communication CDI pour la CLT.

Mme Um met aux voix cet **amendement** qui est refusé par 21 non et 9 oui.

7) Le PLR demande le retrait du poste de responsable accueil en CDM.

M. Iswala pense qu'étant contre l'assassinat de la culture, il recommande que chacun refuse cet amendement.

M. Serrano estime qu'il ne s'agit pas d'un assassinat, mais de divergences de points de vue et de sensibilités sur ce que l'on entend par culture. Il respecte le point de vue de ses opposants et il souhaite qu'il en soit de même pour le PLR.

Mme Um met aux voix l'amendement concernant le **retrait du poste de responsable accueil en CDM** qui est refusé par 22 non et 8 oui.

8) Le PLR demande le retrait du poste de technicien infrastructures en CDM

Mme Um soumet au vote l'**amendement** qui est refusé par 22 non et 8 oui.

9) Le PLR demande le retrait du poste d'assistant technique et planificateur en CDM

Mme Um soumet au vote l'**amendement** qui est refusé par 22 non et 8 oui.

10)Le PLR demande le retrait du poste d'assistant de production chargé de l'accueil des artistes en CDM

Mme Um soumet au vote l'amendement, qui est refusé par 20 non et 10 oui.

11)Le PLR demande le retrait du poste d'aide logisticien pour le DSE à l'heure pour Meyrin-les-Bains.

M. Amato rappelle que ce type d'emploi est réservé pour des jeunes de Transit, donc des jeunes Meyrinois. Ce qui signifie que cette ligne sera toujours en dépassement l'année prochaine, puisqu'il s'agit de s'ajuster au réel.

Au vu des sept amendements visant la suppression de postes, **Mme Leuenberger** a de la peine à admettre que l'on a rien à reprocher à la culture ou que l'on ait des divergences d'opinions alors qu'elle n'a entendu aucun argument politique quant à la qualité des prestations fournies ni aucune proposition de modifications d'un programme culturelle. Elle rappelle que le Conseil municipal a passé plusieurs heures en commission où elle a présenté l'importante transformation administrative qu'elle opère depuis le début de l'année 2023. Elle n'a pas non plus vu d'argument ou de proposition concernant l'ambitieux projet culturel qui se déroulera jusqu'en 2026-2027. Clairement, elle attend un vrai débat en commission sur le projet culturel, la qualité des prestations afin de cesser de vivre des moments aussi terribles et menaçants qu'elle vient de subir et qui concerne l'activité des collaborateurs. Elle remercie donc le Conseil municipal dans sa majorité d'avoir sauvegardé ces emplois et des prestations de qualité au profit des habitants.

Enfin, concernant l'amendement visant à retirer les 170 heures pour un coût de CHF 5070.- d'aide-logisticien, elle explique qu'elle sont toujours engagées via Transit, ce qui permet à des jeunes en situation de rupture de vivre une première expérience professionnelle dans un contexte d'encadrement social. **Mme Leuenberger** relève que ce premier job leur permet de mettre le pied à l'étrier. Sauf que la réalité de terrain démontre que 255 heures d'aide-logisticien pour animer toute la manifestation ne suffit plus vu le succès rencontré et également en raison de l'augmentation des normes d'hygiène et de sécurité. Cette proposition du Conseil administratif vise donc à offrir des conditions de travail dignes à ces jeunes.

M. Grognuz déclare qu'au vu de ces explications, le PLR retire son amendement.

M. Fontanini tient à souligner et à remercier le service de la culture et ses collaborateurs. De plus, il est important de soutenir la manifestation de Meyrin-les-Bains qui permet aux personnes en difficultés économiques de profiter pleinement d'une manifestation, qui rencontre beaucoup de succès au début de l'été, notamment pour celles qui n'ont pas les moyens de partir en vacances. Il est d'avis qu'il faudrait penser à élargir ce type de prestations plutôt que de penser à les réduire.

12)Le PLR demande le retrait du poste d'adjoint à la responsable du secteur domaine public et stationnement en CDI pour la SEM

M. Willi remarque que le but était de donner les moyens d'intervention à ce secteur du domaine public et stationnement afin qu'ils puissent avoir du temps sur le terrain et fournir la prestation à la population ainsi que de disposer de temps pour la partie

administrative. On a pu constater les baisses de recettes des amendes, l'absentéisme des patrouilleuses pour des motifs divers. Par conséquent, ce supplément de salaire représente tout de même CHF 117'425.-. Vu de l'extérieur, on a l'impression que l'on se trouve face à un problème de gestion et que l'on passe par la case engager du personnel et ceci ne s'observe pas uniquement pour ce service. Il se demande s'il s'agit d'une solution de facilité. Ne serait-il pas possible de demander, à l'interne s'il y a des collaborateurs, dans un placard, qui pourraient combler ce manquement pour donner un coup de main à ces personnes ? Peut-être qu'il y a à l'interne une personne disponible et en mesure de prendre en charge ces activités.

M. Cornuz se réjouit de savoir qu'il y a, au sein de l'administration, des placards où se cachent des collaborateurs qui seraient oisifs et qui n'auraient pas de travail ou de mission à accomplir. Evidemment, que si cette situation s'était présentée, elle aurait été saisie, ce qui n'est pas le cas. Il ne s'agit pas d'un poste au sein de la police municipale, mais de la sécurité municipale. Il s'agit de deux corps de métier complémentaires, mais différents. La police municipale comprend les agents, en uniforme gris, et un autre secteur comprenant les agents du domaine public et stationnement avec un uniforme noir et bordeaux. L'autre point évoqué en commission, la baisse apparente des recettes liées aux amendes, **M. Cornuz** se demande si l'on donnait les moyens au niveau du management et de la stratégie opérationnelle en soutien au responsable de service et que l'on retirait des agents sur le terrain pour les mettre en place dans ce rôle, il n'y aurait pas une augmentation de ce chiffre, mais plutôt une diminution liée au manque de possibilité pour eux d'être sur le terrain.

Finalement, en privant les services des ressources nécessaires, on va à l'inverse de ce que l'on cherche à obtenir à savoir une meilleure couverture du territoire avec cette présence sur le terrain qui diminuerait.

Ici, il est vraiment question de travailler sur une performance accrue du service du domaine public et stationnement, dont la responsable a la charge des agents dudit service, mais aussi de toute la gestion du domaine public, à savoir d'assurer un accompagnement lors des différentes manifestations simples ou plus développées de cette occupation, qu'il s'agisse de stands politiques ou de marchés ou de stands de pâtisserie. Tout ceci doit être coordonné et ne pas solliciter les APM pour cela.

La responsable du domaine public et stationnement est également en charge de la coordination et de l'accompagnement des patrouilleuses scolaires, qui a effectivement vécu quelques périodes compliquées. Aujourd'hui, ceci a été stabilisé, mais la personne qui a été chargée de rétablir le bon ordre et un rétablissement des effectifs, l'a fait au détriment de l'autre partie de son cahier des charges, à savoir la vision stratégique du domaine public et stationnement en appui au responsable de service. Actuellement, cette responsable est focalisée 95% de son temps pour la gestion de ce personnel et n'a plus la capacité de pouvoir déployer des objectifs stratégiques et il est donc nécessaire de la soutenir pour accomplir l'autre partie de son cahier des charges, à savoir déployer une stratégie de surveillance du domaine public, du contrôle de stationnement dans des secteurs qui le mériteraient et de pouvoir rétablir un certain ordre dans cette gestion du domaine public.

Le PLR peut tout à fait estimer qu'il s'agit d'un poste peu adéquat alors que c'est tout à fait le contraire. Ceci permettrait également de contrôler le stationnement

sauvage et illicite et éviter également que la responsable dudit secteur ne s'épuise dans des tâches qui sont certes nécessaires et importantes, mais qui doivent être équilibrées avec les autres tâches pour lesquelles on l'a engagée.

M. Cornuz recommande donc vivement de reconsidérer cet amendement et de le retirer si le PLR estime que les arguments sont suffisamment convainquant.

M. Fontanini trouve que l'argumentation du PLR est paradoxale concernant le manque de recettes effectuées. Peut-être que le chiffre a baissé parce qu'il y a moins de contrôle mais peut-être que les gens, au vu de la présence actuelle, commettent moins d'infractions. Il ne ferait donc pas une corrélation directe entre la baisse de chiffres et un mauvais travail effectué par les contrôleurs du stationnement. De plus, bien que l'économie soit un facteur déterminant, il y a d'autres critères qui sont à prendre en compte. Il lui semble que d'avoir un système public performant, dans le domaine de la sécurité et de l'ordre public, avec des collaborateurs ayant des missions claires et avec une stratégie à moyen et long terme vaut parfaitement la peine de faire les investissements demandés par le Conseil administratif.

M. Serrano a bien entendu les propos du conseiller administratif délégué à la sécurité municipale. Son groupe prend acte que celui-ci s'engage à améliorer la gestion du domaine public qui est parfois insuffisante. Par conséquent, le PLR va retirer son amendement avec l'espoir et attentes que ce poste permette de soulager la personne actuellement en charge, qui a quelques soucis de santé.

Mme Um annonce que le premier tour des amendements est terminé. Dans le deuxième tour, n'a été présenté qu'un seul amendement, mais qui fait d'une pierre trois coups puisque trois partis le portent.

13) M. Grognuz indique que le 13ème amendement déposée par la majorité (PDC-VL, Ve, S) demande **que la ligne du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité atteigne CHF 34'000.- en 2024 (au lieu de CHF 5'000.- actuellement) pour une conception et réalisation d'une campagne de communication, pour promouvoir le catalogue dudit fonds.**

M. Seeger déclare que le Comité s'est réuni la même semaine pour passer en revue la possibilité de lancer cette campagne basée sur les réseaux sociaux, les flyers, développer la marque du Fonds énergie pour qu'il soit connu dans la Commune et notamment au travers de ce catalogue qui est issu d'un immense travail fait au sein de cette commission. Ce sujet avait été abordé depuis passablement de temps, mais ce budget a été oublié par l'administration. Si l'on devait attendre l'année prochaine ou passer par la voie de la délibération, cela signifierait perdre encore du temps, ce qui serait bien dommage. Il rappelle que ceci permettrait de faire connaître ce fonds d'investissement auprès du public.

M. Bucher complète les propos de son préopinant en précisant que le Comité est unanime quant à l'utilisation du fonds et qu'il s'agit effectivement de faire connaître ce fonds auprès des responsables d'associations d'immeubles, d'habitants, etc. Il s'agit par ce biais d'aider les habitants à la transition grâce aux propositions inscrites dans le catalogue. Le point important est que le comité souhaitait éviter tout le processus lié aux délibérations et profiter du budget pour déposer un amendement.

M. Grognez remercie M. Seeger pour la parfaite retranscription de ses propos au Fonds énergie.

Par souci de cohérence avec la politique de transition, **M. Halimi** demande aux groupes de soutenir cet amendement.

M. Amato tient à souligner l'importance d'une communication sur ce fonds, vœu demandé depuis plusieurs années par la commission également. Le catalogue s'est enrichi et est devenu beaucoup plus lisible.

M. Cornuz déclare que quelques mesures sont prises à moindre coût pour faire connaître ce catalogue de la meilleure manière, notamment lors des workshops du programme Commune-rénove, durant lequel un nouveau flyer a été établi et qui renvoie grâce à un QR-code sur un document évolutif. Il s'agit de partenaires institutionnels, pas forcément meyrinois. D'autre part, l'AZIPRO (association des professionnels de la zone industrielle Meyrin-Satigny-Vernier, a également pris connaissance de l'existence de ce catalogue. Par conséquent, le maximum d'informations va être délivré grâce au réseau, mais la campagne d'information permettra de renforcer ce dispositif.

M. Trippel remercie les collègues pour cette initiative et déclare que l'UDC soutient cette dernière.

Mme Um soumet au vote l'**amendement consistant à ajouter CHF 29'000.- à la ligne budgétaire du Fonds énergie, climat et biodiversité pour la campagne de communication**, qui est accepté par 25 oui et 4 abstentions.

N'ayant plus de demandes d'amendements, **Mme Um** passe aux prises de position des partis.

M. Fabre donne lecture de la position du parti socialiste :

"En préambule le parti socialiste de Meyrin-Cointrin souhaite adresser ses plus sincères remerciements aux acteurs de ce budget. En premier Mme Favre et le service des finances pour leur professionnalisme et compétences, l'ensemble des chefs de service sans oublier les « petites mains » qui œuvrent dans l'ombre. Nous remercions également le Conseil administratif de nous proposer un budget résolument tourné vers l'avenir. Nous remercions également Madame Murciano pour son excellent rapport complet tout en restant synthétique.

Pour le Conseil administratif, ce budget est un budget d'apaisement et de transition mais en plus de ces qualificatifs nous y voyons un budget de rattrapage. Après 3 budgets consécutifs de sinistrose, 3 années de budgets artificiellement déficitaires, 3 années où les politiques publiques ont été massacrées, 3 années de postes RH en nano-doses, 3 années avec des restrictions dans tous les sens. Nous savons toutes et tous dans cet hémicycle que rien de tout ça ne s'est réalisé, que au contraire nous avons enchainé les excédents records. Alors oui, pour nous, ce budget est un budget de rattrapage et nous le saluons. Pour les bancs d'en face l'évolution entre 2023 et 2024 fait bondir, certains ont même établi un nouveau record du monde du saut depuis la position assise. Mais cette façon de voir les choses est erronée il faut étaler cette croissance sur les 3 dernières années ou en dehors des augmentations incompressibles très peu de choses ont été accordées à notre administration et aux politiques publiques. Dans toutes nos prises de position nous avons constaté que nous étions incapable de mettre en œuvre les

politiques pour lesquelles la majorité de cet hémicycle a été élue. Alors oui pour nous ce budget est un budget de rattrapage et nous le saluons pour la seconde fois.

A ce titre la culture est tout un symbole, une politique publique en berne depuis nos budgets apocalyptiques, cette politique publique est en train de se reconstruire et nous devons veiller qu'elle dispose des moyens pour que les bougeons s'épanouissent. Les attaques de ce soir sur les postes de la culture sont un symbole de l'importance, que les groupes de droite lui attachent. Pour nous, c'est tout le contraire, une culture dynamique est source de bien être non monétaire pour l'ensemble de la population. La culture a effectivement un prix, mais une vie sans culture, c'est un peu comme un Gin Tonic sans Gin, c'est insipide. Ou pour paraphraser Monsieur Iswala seriez-vous allergiques ? Si c'est le cas, il doit exister des antihistaminiques culturels avec une posologie adaptée aux bancs d'en face. Trêve de plaisanteries arrêtons d'opposer les politiques publiques, arrêtons de parler de nébuleuse alors que tout est présenté en commission de manière transparente, que les questions sont répondues en détails ! A quel moment devons-nous nous interroger sur une forme de mauvaise foi ?

Vous l'aurez parfaitement compris ce budget nous satisfait pleinement, nous allons donc le voter favorablement l'ensemble des délibérations du budget tel que présenté et amendé ce soir. Nous invitons les autres groupes de cet hémicycle à en faire de même."

M. Clerc fait part de la déclaration du PDC-VL :

"Tout d'abord permettez-nous d'adresser nos remerciements à l'ensemble du service des finances.

Le groupe DC-VL soutien le budget présenté par le Conseil administratif de Meyrin. Cependant, notre soutien est assorti de certaines considérations et préoccupations que nous jugeons importantes pour la bonne gestion financière de la Commune.

Voici les éléments à retenir de notre prise de position :

Forte hausse des charges : Nous comprenons la nécessité de procéder à un rattrapage des années post-covid et de faire face à l'augmentation des coûts liés aux énergies. Nous soutenons cette approche responsable tout en appelant à une gestion rigoureuse des dépenses afin de maintenir l'équilibre budgétaire à long terme. Si l'augmentation des coûts liés à l'énergie est conjoncturelle et va varier dans le temps, le groupe reste attentif à l'augmentation des coûts fixes, qui eux ne vont pas varier et demeurent permanents, mettant à mal l'équilibre budgétaire sur le plus long terme.

Travail sur les prestations : Nous interpellons le Conseil administratif sur la question des prestations. Il est crucial d'initier une réflexion approfondie et un examen des prestations actuellement offertes et de leur coût. À quand une évaluation détaillée de ces prestations, afin d'assurer une utilisation optimale des ressources tout en répondant aux besoins réels de la population.

Plan des investissements : Nous saluons vivement la révision et le travail déjà accompli sur le plan des investissements et encourageons à poursuivre dans cette voie. Il est essentiel de garantir que les investissements prévus soient alignés sur les priorités de la Commune, tout en anticipant les besoins futurs. Un dialogue continu sur ce sujet est nécessaire pour assurer une gestion prudente des

ressources publiques et nous invitons le Conseil administratif à renouveler l'exercice l'année prochaine.

Révision du statut du personnel : Nous interrogeons le Conseil administratif sur la date prévue pour la révision du statut du personnel. Une révision périodique est essentielle pour garantir des conditions de travail équitables, motiver le personnel et assurer une administration efficace. Nous encourageons le Conseil administratif à accorder une attention particulière à cette question compte tenu de la situation particulièrement difficile que l'administration vient de passer.

Présentation des services : Nous insistons sur l'importance de la transparence dans la gestion municipale. Nous réitérons notre demande pour la présentation en commission des services, lors des comptes et du budget, pour tous les dicastères. Cela permettra une compréhension approfondie des choix budgétaires et favorisera un débat informé au sein du Conseil municipal. De plus, il apparaît que les chefs de services eux-mêmes apprécient l'exercice. Celui-ci est d'ailleurs très utile pour les nouveaux conseillers municipaux : il donne une vision élargie des prestations offertes et de l'effort qu'elles nécessitent lors de sa mise en place.

En conclusion, le groupe Démocrate-Chrétien et Verts-Libéraux soutient le budget tout en soulignant ces points cruciaux. Nous restons engagés à travailler de manière constructive avec le Conseil administratif et l'administration pour assurer la prospérité et le bien-être des habitantes et habitants de la commune de Meyrin.

Je vous remercie pour votre écoute."

M. Grognuz donne la position du PLR :

"J'aimerais tout d'abord commencer par remercier Mme Murciano pour son excellent rapport, qui retrace bien les discussions que nous avons eu en commission. J'aimerais également remercier le service des finances pour la qualité du travail et de la mise à disposition du Classe B24 qui nous a permis de bien appréhender les enjeux financiers.

Budget 2024

Le budget 2024 dépasse pour la première fois la barre des CHF 150 millions. Ces charges sont en augmentation de 9% par rapport à l'année dernière, soit 12 millions. Les recettes devraient suivre la même évolution, soit 14% de plus, environ 18 millions de plus. Ce budget devrait afficher un excédent de CHF 292'413.-. Les dernières estimations fiscales d'octobre n'étaient pas encore connues.

Pour rappel le budget 2020, affichait un total des charges de CHF 122 millions. Notre Commune a donc besoin CHF 28 millions de plus en 4 ans.

J'aimerais d'abord venir sur quelques enjeux qui attendent notre Commune pour ces prochaines années.

Pyramide fiscale fragile

Notre pyramide fiscale est fragile, nous comptons environ 30% de la population qui ne paient pas d'impôts sur notre commune. Parmi les contribuables, sur environ 14'000 personnes, les deux tiers de nos contribuables se situent dans les tranches, les plus faibles. **Nous aurions aimé avoir une vision claire du Conseil administratif sur la fiscalité des personnes physiques de ces prochaines années.**

Sur les 1668 entreprises que compte notre commune, 133 contribuent pour le 72% de nos recettes fiscales communales. Nous savons que ces entreprises sont très mobiles. Si une petite partie de ces 133 entreprises décident de quitter notre Commune, les pertes fiscales seront très importantes. **Nous aurions aimé avoir une vision du Conseil administratif sur les démarches qu'il compte entreprendre pour garder et attirer de nouvelles entreprises sur notre Commune.**

Selon les estimations du Département des finances, notre commune ne devrait pas être perdante à la fin de la taxe professionnelle communale. La suppression de cette taxe diminuera les contraintes administratives pour les entreprises et libérera du temps de travail aux employés du service financier de notre Commune. **Nous nous réjouissons que ce temps dégagé permette à l'administration de concevoir un tableau Excel avec toutes les lignes budgétaires, ainsi que les marges de manœuvre dont dispose le Conseil municipal sur les lignes budgétaires.**

L'initiative « j'y vis, j'y paie » est en traitement au Grand Conseil, cette initiative demande la suppression de la répartition de l'impôt communal entre la commune de domicile et la commune de travail. **Si cette initiative devait être acceptée sans contre-projet, les incidences financières pour notre ville seraient très importantes et se compteraient en millions de CHF.**

Evolution de la population à Meyrin

Un des arguments récurant du Conseil administratif pour la création de nouveaux postes était l'augmentation de la population de notre commune. Pour l'année 2024, cet argument ne tient plus vu que la population n'augmentera, selon les prévisions du SRED et de la commune de Meyrin, que de 113 personnes en 2024.

Les fortes évolutions de population que notre Commune a connu sont terminées. D'ici 2033, notre commune devrait compter seulement 1000 habitants de plus.

Par ailleurs, toujours selon les prévisions du SRED, le nombre d'enfants en âge de scolarité va diminuer, ce qui devrait nous inquiéter, cela va avoir des répercussions importantes, pas tout de suite, mais dans les 20 prochaines années, sur le financement de notre prestations d'assurances vieillesse, mais aussi plus localement sur le visage de notre Commune.

Nous ne serons plus une ville jeune, mais une ville qui aura vieilli ce qui impliquera de revoir certaines prestations publiques, d'en créer de nouvelles ou d'en arrêter certaines.

Poste RH au sein de la commune de Meyrin

Entre 2018 et 2022, notre commune a connu une augmentation du nombre d'EPT passant de 353 à 393, soit 40 ETP de plus en 5 ans...En 2018, l'absentéisme était de 17.18 jours par collaborateur, il a un peu augmenté pour atteindre 18 jours en moyenne par collaborateur.

Je prendrai comme comparaison un travailleur social en action individuelle qui dans notre commune est en classe I. A l'Etat de Genève cela correspondrait à une classe 15 à niveau de formation équivalente. Un collaborateur de notre commune gagne CHF 7'271.- de plus par année, soit environ CHF 600.- de plus qu'une personne travaillant à l'Etat. Je précise que ces chiffres sont issus des échelles de traitement de l'Etat de Genève et celui de la commune de Meyrin sans les charges patronales.

Classe 15 annuité 0 : 87'085.00 CHF

Classe I annuité 0 : 94'356.00 CHF

La majorité de ce Conseil municipal a accepté la création de 15.175 ETP. Cette décision aura un impact important sur les finances de notre commune. Ces 15 postes impliqueront des charges financières supplémentaires de CHF 3'031'445.- pour une année complète sans prendre en compte les adaptations dues aux compensations de l'inflation, ni les rattrapages pour les cotisations CAP de ses futurs employés, ni la participation à la caisse d'assurance maladie.

Budget de transmission

Ce budget de transmission nous inquiète. Nous avons l'impression que notre Conseil administratif navigue à vue tel Christophe Colomb. Nous constatons à la lecture du budget une hausse conséquente des charges qui seraient en adéquation avec les futurs revenus fiscaux. Nous avons quelques doutes.

Nous ne maîtrisons pas toutes les charges dans ce budget, notre capacité d'action est limitée sur certaines lignes budgétaires, par exemple sur les assurances, tandis que sur d'autres, notre capacité est totale, sur les charges de biens et services. Nous souhaitons que lors du prochain budget, celle-ci soit clairement indiquée.

Le groupe PLR Meyrin-Cointrin ne pourra pas soutenir ce budget. Nous souhaitons une réelle réflexion sur le fonctionnement de notre administration communale. Nous voulons que des décisions rapides soient prises concernant certains aspects soulevés par le rapport de la cour des Comptes. Nous voulons que des situations conflictuelles qui durent soit réglées ! Nous voulons une administration efficiente qui soit au service des Meyrinois !"

Mme Murciano déclare au nom des Verts :

"En préambule, nous tenons à remercier l'administration et plus particulièrement Mme Favre de Oliveira et son équipe pour l'excellent travail effectué. Nous sommes conscients que les demandes des groupes politiques sont conséquentes et les séances de plus en plus nombreuses.

Nous sommes heureux de constater que le projet de budget pour 2024, qui nous a été présenté, renoue avec les chiffres noirs après trois années de budgets déficitaires, qui ont débouchés sur des comptes excédentaires.

Merci au Conseil administratif d'avoir entendu notre message et présenté un budget de sortie de crise et d'apaisement qui se démarque de l'an dernier. Nous nous réjouissons que la suppression de la coupe linéaire de 3% et la réintroduction du 2% sur les subventions soient rétablies en 2024. Les collaborateurs ne sont pas oubliés et recevront un solde de vie chère de 1,5%.

Le budget de fonctionnement 2024 présente un excédent de revenus de CHF 581'860.-, qui permettra au Conseil administratif de mener la politique qu'il souhaite développer à court terme. Notre groupe aurait souhaité un budget encore plus ambitieux dans le domaine social et environnemental afin de délivrer un message encore plus positif aux habitants meyrinois.

Le point d'attention cette année concerne la suppression de la TPC qui posera problème à l'avenir. En effet, durant les 6 prochaines années, le Grand Conseil a accepté de compenser les pertes générées par la suppression de cette taxe par un impôt supplémentaire de 28,5 cts sur les personnes morales, mais la clé de répartition nous rendra largement perdant à terme.

Nous sommes interpellés par l'avis des partis de droite qui diverge résolument du nôtre, lors des demandes de postes RH où des budgets investis pour la culture alors même que selon une étude de 2017, CHF 1.- investi dans la culture en rapporterait CHF 10.-, mais surtout les études qui prouvent que la culture améliore la santé et le moral des Meyrinois.

La présentation qui est faite du budget 2024 ne fait pas ressortir les politiques mises en œuvre par le Conseil administratif. La Commune devrait pouvoir offrir un futur aux jeunes générations et nous encourageons le Conseil administratif à utiliser la manne fiscale dans ce sens. Nous voulons et pouvons continuer à bien vivre dans la Commune, mais allez savoir pourquoi, la dogmatique du centime persiste, quoi qu'on en dise ... surtout avant les élections.

Les partis de gauche souhaitent des prestations supplémentaires pour les plus démunis, les familles et pour nos jeunes adultes qui sont souvent les grands oubliés et la droite une réduction de l'assiette fiscale. Les investissements à venir sont importants, il faut en être conscient et rester prudent tout en donnant au Conseil administratif les moyens de les réaliser. L'autofinancement s'élève à CHF 15'805'607.-, les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 15'805'607, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 356'845'618.- d'où prudence !

La nouvelle charge de CHF 80'000.- pour le projet pilote de la charrette hippotractée nous a interpellé.e.s, aucune intention du Conseil municipal n'a voté un tel objet. Nous trouvons la dépense exorbitante pour le ramassage des sapins de Noël et pour la levée des encombrants pour un quartier, mais surtout sans économies dans d'autres lignes. Nous avons décidé de ne pas déposer d'amendement, mais nous souhaitons qu'une commission soit convoquée au plus vite afin d'obtenir toutes les explications pour ce projet.

Nous sommes très heureux d'avoir obtenu un consensus sur l'amendement déposé par notre groupe pour les travaux du local Graffiti et nous remercions nos collègues de donner les moyens à l'équipe d'animation de Quartier Libre et Transit de disposer de locaux agréables pour accueillir les jeunes de notre commune.

En conclusion, nous aurons plaisir à voter ce projet de budget 2024 amendé et nous vous invitons à en faire de même."

Plus personne ne souhaitant s'exprimer, **Mme Um** soumet au vote la **délibération n° 2023-25a**,

relative à l'ouverture du crédit de CHF 1'718'600.- destiné au versement de la contribution annuelle au FIDU pour le versement de subventions d'investissement aux communes genevoises

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton;

Vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces

publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds;

Considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes;

Considérant que ce fonds est alimenté par une contribution annuelle de 2,5 millions de francs du canton et d'une contribution annuelle de 26 millions de francs des communes;

Vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015;

Vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain ainsi que ses statuts ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi est entrée en vigueur le 1er janvier 2017;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU);

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2023,

D E C I D E

PAR 29 OUI ET 1 NON

1. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 1'718'600.-** pour le versement d'une contribution au Fonds intercommunal de développement urbain destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements,
2. de comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements (rubrique 0290.5620), puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif (sous la rubrique 0290.1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun"),
3. d'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique n° 0290.36602 dès 2025,
4. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter jusqu'à concurrence du crédit brut mentionné au point n°1.

Délibération n° 2023-26a relative aux indemnités allouées en 2024 aux conseillers administratifs et conseillers municipaux

Vu le projet de budget pour l'année 2024;

Vu l'article 30, al. 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2023,

D E C I D E

PAR 30 OUI, SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de fixer les indemnités allouées au Conseil administratif à **CHF 491'398.-**,
2. de fixer les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal à **CHF 258'739.-**,
3. de porter ces sommes sur les rubriques budgétaires 2024 suivantes :
 - 012.300 Indemnités aux conseillers administratifs/maire et adjoints
 - 011.300 Indemnités aux conseillers municipaux.

Délibération n° 2023-27a relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 2'644'441.- pour les travaux de gros entretiens et les acquisitions 2024 du patrimoine administratif et financier

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Vu le plan des investissements 2023-2033 dans lequel les projets sont planifiés;

Vu le rapport de la commission des finances;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2023,

D E C I D E

PAR 30 OUI SOIT À L'UNANIMITÉ

1. de procéder aux travaux de gros entretiens et à l'acquisition des biens 2024 du patrimoine administratif et financier,
2. d'ouvrir au Conseil administratif un crédit de **CHF 2'644'441.-** destiné à ces dépenses,
3. de comptabiliser la somme de CHF 2'581'644.- dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif,
4. d'amortir la dépense nette de CHF 2'581'644.- dès la première année d'utilisation du bien, estimée à 2025, de la manière suivante :

Entretien :

CHF 186'000.- rubrique 02.330 en 10 annuités,
CHF 18'704.- rubrique 15.330 en 10 annuités,
CHF 26'915.- rubrique 16.330 en 10 annuités
CHF 819'812.- rubrique 21.330 en 10 annuités,
CHF 103'137.- rubrique 32.330 en 10 annuités,
CHF 496'424.- rubrique 34.330 en 10 annuités,
CHF 85'059.- rubrique 54.330 en 10 annuités,
CHF 5'000.- rubrique 71.330 en 10 annuités,
CHF 35'000.- rubrique 72.330 en 10 annuités
CHF 25'000.- rubrique 73.330 en 10 annuités,
CHF 58'749.- rubrique 77.330 en 10 annuités,

Acquisitions (biens meubles) :

CHF 288'686.- rubrique 02.330 en 8 annuités,
CHF 4'300.- rubrique 15.330 en 8 annuités,
CHF 141'961.- rubrique 21.330 en 8 annuités,
CHF 183'550.- rubrique 34.330 en 8 annuités,
CHF 32'445.- rubrique 54.330 en 8 annuités,
CHF 40'000.- rubrique 61.330 en 8 annuités,
CHF 2'902.- rubrique 77.330 en 8 annuités,

Système informatique :

CHF 5'000.- rubrique 21.330 en 4 annuités,
CHF 23'000.- rubrique 34.330 en 4 annuités,

5. de comptabiliser la somme de CHF 62'797.- directement à l'actif du bilan de la Commune dans le patrimoine financier,
6. d'autoriser le Conseil administratif à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix, à concurrence de CHF 2'644'441.- afin de permettre l'exécution de ce crédit.
7. d'autoriser la vente ou le don des éléments obsolètes ou amortis.
8. de comptabiliser les recettes relatives aux ventes de ce matériel aux comptes de fonctionnement sous la rubrique 441.16 Gains provenant des ventes de biens meubles PF.

Délibération n°2023-28a relative au budget de fonctionnement annuel 2024, au taux des centimes additionnels ainsi qu'à l'autorisation d'emprunter

Vu le budget administratif pour l'année 2024 qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements ;

Attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de CHF 150'549'736.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 424'616.-, soit net CHF 150'125'120.-) aux charges et de CHF 151'092'517.- (dont à déduire les imputations internes de CHF 424'616.-, soit net CHF 150'667'901.-) aux revenus, l'excédent de revenus présumé s'élevant à CHF 542'781.-

Attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 542'781.- et résultat extraordinaire de CHF 0.- ;

Attendu que l'autofinancement s'élève à CHF 15'766'528.- ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2024 s'élève à 44 centimes ;

Attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 par les personnes domiciliées ou séjournant plus de 3 mois dans la Commune s'élève à 100 centimes ;

Attendu que le coût annuel du Fonds d'art contemporain présente un montant de CHF 225'140.- de coût de fonctionnement et de CHF 300'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 525'140.- ;

Attendu que le coût annuel du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité présente un montant de CHF 607'353.- de coût de fonctionnement et de CHF 365'000.- de coût d'investissement, soit un total de CHF 972'353.- ;

Attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de CHF 58'495'665.- (dont CHF 20'298'157.- concernant le patrimoine financier) aux dépenses et de CHF 6'814'440.- (dont CHF 215'000.- concernant le patrimoine financier) aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à CHF 51'681'225.-;

Attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de CHF 15'766'528.-, il en résulte une insuffisance de financement des investissements de CHF 35'914'697.- ;

Vu le rapport de la commission des finances ;

Vu les articles 30, al. 1, lettres a, b et g, 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants, relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887 ;

Le Conseil municipal, sur proposition du Conseil administratif, dans sa séance du 22 novembre 2023,

D E C I D E

PAR 22 OUI, 4 NON ET 4 ABSTENTIONS

1. d'approuver le budget de fonctionnement 2024 pour un montant de **CHF 150'549'736.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 424'616.-, soit net CHF 150'125'120.-) aux charges et de **CHF 151'092'517.-** (dont à déduire les imputations internes de CHF 424'616.-, soit net **CHF 150'667'901.-**) aux revenus, l'excédent de recettes présumé s'élevant à **CHF 542'781.-**, cet excédent de recettes présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de CHF 542'781.- et résultat extraordinaire de CHF 0.-,
2. de fixer le taux des centimes additionnels pour 2024 à 44 centimes,
3. de fixer le nombre des centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt sur les chiens dû en 2024 à 100 centimes,
4. de fixer l'alimentation du Fonds d'art contemporain à CHF 525'140.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
5. de fixer l'alimentation du Fonds pour l'énergie, le climat et la biodiversité à CHF 972'353.- conformément à son règlement voté le 16 novembre 2021,
6. d'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2024 jusqu'à concurrence de CHF 35'914'697.- pour couvrir l'insuffisance de financement présumée des investissements du patrimoine administratif,
7. d'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2024 les emprunts du même genre, qui viendront à échéance, et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.

Mme Leuenberger déclare que c'est la première fois que le budget est voté avec un tel consensus. Ceci contribue à l'apaisement et elle remercie l'assemblée pour cette décision.

[Applaudissements].

* * *

18. Motion n° 2023-04 présentée par M. Martin Trippel, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, M. Denis Bucher au nom des Vert.e.s, M. Tobias Clerc au nom du PDC-VL, M. Hysri Halimi au nom des Socialistes, M. Fabien Grognoz au nom du PLR, et Mme Isabelle Billet au nom du MCG, demandant une amélioration de la desserte en transports collectifs dans la commune de Meyrin et avec la France.

M. Serrano annonce qu'il ne participera pas ni au débat, ni au vote étant donné qu'il y a un conflit d'intérêt.

M. Trippel présente sa motion :

"J'ai initié cette motion d'une part en raison des différents points de vue, et d'autre part, pour qu'on incite l'administration cantonale, et en particulier l'Office Cantonal

des Transports, de diminuer les décisions incohérentes et de mieux tenir compte des besoins de mobilité collective de la population meyrinoise et de la France voisine.

Globalement, une étude analytique que j'ai fait au nom de la Communauté d'Intérêts pour les Transports Publics, section Genève, publiée dans la presse genevoise en février dernier, le développement prévu des transports collectifs dans le Grand Genève jusqu'à 2030 n'atteindra même pas la moitié de l'objectif climatique du Canton en matière de diminution du Trafic Individuel Motorisé. Meyrin souffre en particulier du trafic de transit, principalement de provenance étrangère, qui bloque souvent les trams 18, déjà insuffisants en capacité de transport. Cet état de fait oblige de nombreux habitants de l'écoquartier des Vergers à utiliser un moyen de mobilité individuelle polluant, ce qui est incohérent dans une politique écologique qui doit être globale pour atteindre ses buts.

Il existe bien d'autres incohérences dans la gestion de la mobilité des transports collectifs à Genève, avec par exemple les intérêts privés de quelques commerçants de la rue de la Servette, qui refusaient en 2009 le déplacement du bus 3 dans la rue de Grand-Pré afin de pouvoir augmenter le nombre de courses des trams 14 et 18 sans que le trafic individuel soit congestionné par les bus et trams en bas de la Servette. Donc les habitants de Meyrin ne disposent pas d'assez de capacité de transport pour se déplacer de manière écologique, fait qui est reconnu par la direction de l'Office Cantonal des Transports, qui tente d'y remédier avec des solutions insatisfaisantes comme la venue du bus 19 à Meyrin Hôpital-la-Tour via Vernier. La fréquence du bus 57 est insuffisante pour la desserte interne de notre commune, les arrêts de tram trop loin d'une grande partie de nos habitants. Le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité est ouvert à tout projet communal de développement des transports collectifs qui fait du sens, en incitant son administration parfois récalcitrante à y donner suite. Profitons-en avec notre motion pour le bien-être de notre population et de nos entreprises. Je vous invite à accepter cette motion et ses demandes. Merci."

M. Bucher souhaite, au nom des Vert.e.s, remercier M. Trippel pour son travail sur cette motion. L'amélioration des transports publics, de manière constructive, est un sujet qui tient à cœur de son groupe, dans l'intérêt de la population et du climat. Il déclare que son groupe souhaite apporter quelques améliorations sur certains points, bien que cela puisse être discuté lors de la commission demandée par la motion. Dans l'ensemble, le groupe des Vert.e.s soutiendra cette motion. Concrètement, le rebroussement possible à l'Hôpital de la Tour pour le 18 au lieu du Jardin alpin semble une bonne idée, sa praticité et son efficacité méritent donc d'être évaluées. Enfin, pour la desserte de Meyrin après minuit, la motion reprend une de ses propositions individuelles datant de septembre 2021, qui précisait que sur la dizaine de trams partant de Cornavin en direction de Meyrin, tous s'arrêtaient à Blandonnet. De plus, de nombreux Meyrinois travaillent dans des domaines où ils finissent tardivement et il serait bon qu'il puisse y avoir un tram pour les ramener à destination. Son groupe aimerait rappeler l'existence du PDCom, avec une bonne centaine de récurrence du mot transports qui permet au Conseil administratif de se baser sur ce document, lequel est déjà entré en force.

Il est important que cette motion s'insère et dialogue avec ce qui a été défini dans le plan directeur communal.

Les Vert.e.s aimeraient que les TPG et l'OCT soient entendus lors de cette commission. Il invite tous les groupes à soutenir cette motion. Le mini-amendement, qui ne nécessitera pas de vote, est de modifier l'intitulé avec les « **Vert.e.s de Meyrin-Cointrin** »

Mme Um demande si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière, ce qui n'est pas le cas. Elle passe au **vote du vote immédiat**, qui est accepté par 29 oui.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **Mme Um** soumet aux voix la **motion n° 2023-04**,

présentée par M. Martin Trippel, au nom de l'UDC Meyrin-Cointrin, M. Denis Bucher au nom des Vert.e.s de Meyrin-Cointrin, M. Tobias Clerc au nom du PDC-VL, M. Hysri Halimi au nom des Socialistes, M. Fabien Grognez au nom du PLR, et Mme Isabelle Billet au nom du MCG, demandant une amélioration de la desserte en transports collectifs dans la commune de Meyrin et avec la France

Vu l'augmentation de la population et en particulier des personnes âgées ;

Vu que Meyrin est parmi les communes suburbaines genevoises les moins bien desservies en transports collectifs, selon l'analyse annexée à la présente motion ;

Vu que le Conseil municipal de Meyrin a voté l'urgence climatique ;

Vu que certains quartiers de Meyrin ne sont pas desservis par les transports collectifs ;

Vu que la loi genevoise H150 sur le réseau des transports publics, chapitre I article 2 paragraphe e) sur la distance entre logement et arrêt le plus proche en agglomération, n'est pas respectée pour une grande partie de la population meyrinoise ;

Vu que la fréquence de la ligne 57 est inattractive et nettement moins bonne qu'annoncée par le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité lors de la présentation de la ligne de tram desservant Meyrin en remplacement du service de bus ;

Vu que le réseau routier meyrinois est congestionné par le trafic de transit sur certains axes structurants pendant de nombreuses heures, et la vitesse fortement réduite avec des obstacles dans les rues de quartier, rendant la mobilité individuelle motorisée moins attractive ;

Vu que la desserte entre St.-Genis et Meyrin sera améliorée en décembre 2023 avec le parcours de la ligne 68 via la Zimeysa et Meyrin gare, au lieu de rester bloquée sur la route de Meyrin, et la création de la ligne 67 entre Crozet – St. Genis et Meyrin-Gravière ;

Vu les futurs déménagements de nombreuses entreprises de la Praille vers la Zimeysa ;

Vu que le nouveau Conseiller d'Etat en charge de la mobilité, Pierre Maudet, fait la tournée des communes afin de connaître leurs besoins en transports collectifs (TC) et est favorable à tous projets de développement qui font du sens ;

Vu que l'administration meyrinoise consulte les entreprises installées dans la commune, et en particulier à la Zimeysa, pour connaître leurs besoins en mobilité et proposer des alternatives au trafic individuel motorisé (TIM) ;

Vu la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 novembre 2023,

D E C I D E

PAR 28 OUI

de demander au Conseil administratif :

- De convoquer une commission afin de donner suite aux propositions de développement et amélioration des motionnaires, en étudiant la faisabilité desdites propositions ou offrir des alternatives visant le même but, au moins à l'intérieur de notre commune,
- D'y présenter les besoins en mobilité des entreprises meyrinoises ainsi que les idées et solutions discutées avec le Conseiller d'Etat en charge de la mobilité et les entreprises meyrinoises, dans le but d'améliorer la mobilité dans notre commune, et en particulier celle en transports collectifs, qui implique le Canton et pour certaines mesures aussi la Confédération,
- De voir avec les TPG et/ou l'OCT si certaines courses des lignes 14 et 18 qui vont au dépôt En Chardon après minuit peuvent être prolongées jusqu'à Meyrin Gravière et au moins jusqu'à l'Hôpital La Tour au frais de la Commune de Meyrin pour le parcours supplémentaire. Ceci permettrait au gens qui prennent le train à 22h à Berne pour rentrer à Genève/Meyrin de faire l'entier du déplacement en transports publics,
- De voir avec l'Office cantonal des transports si une voie diagonale peut être installée côté Jura de l'arrêt Hôpital de la Tour de la ligne 18, afin que les trams en retard depuis Genève y rebrousse et desservent le quartier des Vergers et donnent une correspondance à la ligne 68 direction Thoiry, au lieu de rebrousser par la diagonale au Jardin Alpin ce qui rend inutile la ligne 18 pour les Meyrinois habitant sur son axe,
- De se concerter avec la ville de Saint-Genis, afin de demander aux autorités genevoises le prolongement du tram 18 vers Saint-Genis, abandonné il y a 10 ans alors que depuis la population y a augmenté de 82 %, et ainsi apaiser et fluidifier la circulation générale à travers Meyrin.

M. Fabre souhaite que l'on parle du traitement des motions du règlement durant la prochaine commission de liaison. Il n'y a pas de notion de vote immédiat dans le règlement et propose d'en parler.

* * *

19. Annonces de projets.

Néant.

* * *

20. Propositions individuelles.

M. Amato souhaite que l'on convoque une commission concernant la levée des déchets hippotractée. Il est suivi par trois personnes dans sa demande. Il aimerait qu'elle soit fixée le plus rapidement possible.

* * *

21. Questions.

M. Bucher souhaite savoir ce qui se passe sur le passage piétons entre l'arrêt de tram du Jardin alpin et Pfister meubles. Le feu est tellement lent que les gens traversent au rouge. Il demande si l'on pourrait interpellier le Canton pour faire en sorte que ce feu soit plus rapide pour les piétons.

M. Bucher rapporte que des habitants lui ont fait savoir qu'il y a de l'eau qui coule entre les bâtiments A11 et A12 sur l'Esplanade des Récréations, même les jours où il ne pleut pas. Peut-on savoir d'où elle provient ?

M. Cornuz répond que cette information a déjà été remontée par d'autres personnes et bien qu'il y ait une piste, elle doit encore être vérifiée. Il a pris bonne note des questions, qui seront répondues à la prochaine séance.

M. Grognuz remarque que depuis quelque temps, il y a eu des changements dans la dénomination de certaines fonctions de la SEM comme les patrouilleuses scolaires et les contrôleurs du stationnement. Il aimerait connaître le sens de ces changements et si cela répond bien au cadre légal de l'article 13 de la LAPM.

Sa deuxième question porte sur le fait qu'il a entendu que la responsable du domaine public est en arrêt pour surmenage. Que se passe-t-il avec le responsable de service ?

L'UDC s'étonne que les députées meyrinoises du Grand Conseil seront à l'avenir officiellement invitées aux manifestations. Qui a pris cette décision et sur quelle base ? Cette information a été transmise par le secrétariat politique.

M. Tremblet répond que chaque fois qu'il y a des manifestations importantes, soit 5 à 6 fois par année, il invite l'ensemble des députées. Il s'agit des Mérites, de la Fête des écoles, les nouveaux naturalisés... mais cette pratique existe depuis toujours.

L'UDC a entendu que Mme Delieutraz quittera l'administration communale. Il aimerait savoir à quelle date et qui la remplacera.

Mme Leuenberger confirme l'information et annonce que Mme Delieutraz quittera l'administration meyrinoise fin janvier 2024. Elle ajoute qu'une organisation transitoire est mise en place, le temps d'assurer un processus de recrutement.

M. Ferati demande si, en cas de fin d'activité d'un collaborateur, les postes à repourvoir sont fait 1) en interne, 2) au niveau communal et 3) au Canton ?

M. Seeger remarque que le stationnement est chaotique au niveau du parking public des Champs-Fréchets en soirée, notamment par l'usage abusif des places de parking pour handicapés qui sont utilisées par des personnes tout à fait valides et le long du muret en dessous du kebab. Que fait la police municipale, car avec trois équipes de 6, il serait tout à fait possible de juguler ce stationnement chaotique.

La question de **M. Pierre Boccard** porte sur la barrière à chèvres défaillante du Jardin Robinson, car après avoir fait courir les APM tout l'été pour récupérer les chèvres, il demande si le financement pour remettre en conformité cette barrière est trouvé, est-ce que la demande d'autorisation est à demander à la Commune ou au Canton ? Ou est-ce que la Commune se charge de transmettre au Canton ?

Concernant le Bonhomme Hiver, qui se déroule également au Jardin Robinson, **M. Pierre Boccard** veut savoir si l'autorisation de faire le feu du Bonhomme Hiver incombe à la Commune ou au Canton, ou est-ce que la Commune donne un préavis et c'est le Canton qui prend la décision ?

Mme Leuenberger répond à la première question en disant que le dossier de la barrière à chèvres est entre de bonnes mains, mais se heurte à des problèmes internes de transversalité entre services, car un est en charge de la barrière, l'autre des chèvres et le dernier des enfants. Mais c'est effectivement la Commune qui doit accompagner l'association dans la procédure d'autorisation afin d'éviter de se

retrouver dans la situation mentionnée dans une des réponses au Conseil municipal.

Quant au Bonhomme Hiver, cette manifestation implique le Canton et la Commune et doit suivre le circuit des autorisations pour les manifestations. Mais la Commune va jouer les facilitatrices étant donné qu'elle soutient cette manifestation et que l'on y participe avec le même bonheur qu'en étant enfant.

M. Cornuz rappelle que plus vite la demande est envoyée, mieux c'est, tant pour le Canton que pour la Commune. Donc il encourage les requérants à ne pas tarder dans cette étape du processus de demande d'autorisation.

M. Amato se demande ce que fait la Commune pour lutter contre les perturbateurs endocriniens au sein des crèches. Ces derniers sont partout, dans tous les matériaux que nous utilisons et même dans les couches. Il y a de plus en plus de spécialistes, notamment la Haute école de santé de Genève qui propose ses services pour aider les crèches. Elle a déjà un mandat à la ville de Genève et dans d'autres communes et il voulait savoir si la Commune avait déjà été approchée à ce sujet ou si elle a un plan pour y remédier.

Mme Leuenberger répond qu'étant donné que les crèches sont municipalisées à Meyrin, elles sont donc rattachées à l'institution qui se préoccupe de la gestion durable et notamment car ces perturbateurs sont contenus dans la matière plastique. Cette dernière est préoccupante mais pas uniquement dans les institutions de la petite enfance. Donc, sur le principe, c'est le cas, mais une réponse complémentaire lui parviendra.

Mme Billet demande où en est l'aide pour la Chaux-de-Fonds. Car elle n'a rien vu dans les journaux à ce sujet.

M. Tremblet déclare que suite au vote de la résolution, l'exécutif de la ville a été informé du soutien meyrinois. Il lui semble qu'un courrier de remerciement des autorités chaux-de-fonnières a été reçu.

Mme Tschudi-Spiropulo demande ce qu'il en est de la motion n° 2021-08 qui aspirait à la plantation de minimum 250 arbres par année. De plus, elle demandait que les plantes décoratives soit remplacées par des plantes comestibles. Avant que M. Boccard ne quitte le Municipal, elle aurait aimé avoir un plan de situation. La motion mentionnait également de disposer d'un plan pour les cinq prochaines années.

M. Tremblet invite à la lecture du CRAF, car il est fait mention du nombre d'arbres plantés, et en 2022, il était supérieur à 250. M. Desprez a pu expliquer qu'une étude du plan paysage est en cours et qu'une fois le résultat connu, on pourra développer ce plan concrètement.

**Séance du 22 novembre 2023
tenue en séance ordinaire**

Quant aux plantes comestibles, il lui semble que le Conseil administratif avait répondu à une question à ce sujet. Il leur a été précisé que lorsque l'on décide de mettre des plantes comestibles, celui qui le fait doit s'assurer que cela est le cas. On leur a donc déconseillé de le faire en bordures de route hautement fréquentées, raison pour laquelle très peu de ces bacs ont été installés : il y en a un devant le cimetière de Feuillasse et un autre dans le parc de la Comtesse de St-Bon.

* * *

La séance est levée à 22h43/BNI.

Lu par le Bureau du Conseil municipal en
date du 22 décembre 2023.

Le 1^{er} secrétaire :

La présidente :

Cyril Nobs

Esther Um